

Rapport d'analyse budgétaire selon le genre (2010-2021)

TABLE DES MATIÈRES

1. Résumé exécutif.....	6
2. Introduction.....	8
3. Structure du rapport	10
4. Le genre en Tunisie : Cartographie des politiques et programmes	10
4.1. Aperçu du secteur	10
5. Nouveaux développements en matière de Gestion des Finances Publiques : la budgétisation sensible au genre	16
6. Le statut des femmes en Tunisie	17
7. Approche méthodologique.....	19
8. Dépenses globales ciblées sur le genre	24
8.1. Taille des dépenses globales en faveur des femmes	24
8.2. Composition.....	25
8.3. Messages clés.....	27
9. Tendances des dépenses ciblées sur le genre par les ministères	28
9.1. Composition des dépenses par ministère	28
9.2. Messages clés.....	31
10. Tendances des dépenses ciblées sur le genre par programme	31
10.1. Messages clés.....	33
11. Efficacité des dépenses.....	33
12. Conclusion et recommandations	35

LISTES DES FIGURES

Figure 1: Taux de chômage par sexe (INS, 2022)	18
Figure 2. Objectifs de la méthodologie tag and track et activités connexes	20
Figure 3: Les étapes de la méthodologie	21
Figure 4: Dépenses totales ciblées sur les femmes, valeurs nominales et réelles, en millions TND	24
Figure 5: Dépenses ciblées sur les femmes et dépenses neutres, millions TND	25
Figure 6: Dépenses ciblées sur les femmes comparées aux dépenses totales, millions TND	25
Figure 7: Dépenses totales ciblées sur les femmes, directes et indirectes, en millions TND	26
Figure 8: Dépenses ciblées sur les femmes et dépenses neutres, millions TND	27
Figure 9: Dépenses ciblées sur les femmes comparées aux dépenses totales, millions TND	27
Figure 10: Dépenses ciblées sur les femmes, ventilées par ministère	29

Figure 11: Classification économique des dépenses ciblées sur les femmes, Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille	30
Figure 12: Portion des dépenses ciblées sur les femmes dans le Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille	30
Figure 13: Dépenses ciblées sur les femmes par programme (depuis 2015, où les programmes sont apparus).....	32
Figure 14: Programme Enfance : les dépenses ciblées sur les femmes, directes et indirectes, millions TND.....	33
Figure 15: Programme les femmes, la famille et l'égalité des chances : dépenses ciblées sur les femmes, directes et indirectes, millions TND	33
Figure 16: Les dépenses ciblées sur les femmes, millions TND, et taux de participation au marché du travail	35
Tableau 1: Évolution du score et du rang de la Tunisie entre 2006, 2020 et 2021 selon le Global Gender Gap Index	17
Tableau 2: Répartition des lignes budgétaires : ciblant les femmes de façon directe, indirecte ou neutres/aveugles	23
Tableau 3: Répartition des dépenses ciblées sur les femmes par ministère	34

LISTE D'ACRONYMES

BIT	Bureau International du Travail
BSG	Budgétisation Sensible Au Genre
CAD-OCDE	Comité D'aide Au Développement De L'Organisation De Coopération Et De Développement Economiques
CDMT	Cadre Dépenses A Moyen Terme
CEDAW	Committee On the Elimination Of Discrimination Against Women
CEDEF	Convention Sur L'élimination De Toutes Les Formes De Discrimination A L'égard Des Femmes
CNFCE	Chambre Nationale Des Femmes Chefs d'Entreprises
COVID	Coronavirus
CREDIF	Centre De Recherches, D'études, De Documentation Et D'information Sur La Femme
CSP	Code Du Statut Personnel
EPIC	Convention Internationale Pour l'Égalité Salariale
FNUAP	Fonds Des Nations Unies Pour La Population
GBO	Gestion Basée Sur Les Objectifs
GRPFM	Gestion Des Finances Publiques Sensible Au Genre
IFC	International Finance Corporation
ILOSTAT	International Labour Organisation Statistiques
INS	Institut National De Statistiques
LOB	Loi Organique Du Budget
MENA	Middle East North Africa
MFFES	<i>Ministère De La Femme, De La Famille, De L'Enfance Et Des Séniors</i>
OCDE	Organisation De Coopération Et De Développement Economiques
ODD	Objectifs De Développement Durables
OIT	Organisation International De Travail
ONU	Organisation Des Nations Unies
PAN	Plan D'action National
PANIIG	Le Plan D'action National Pour L'intégration Et L'institutionnalisation De L'approche Genre
C-PEM	Child-Public Expenditure Management
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites Et Moyennes Entreprises
RAIDA	Programme De Promotion De L'entrepreneuriat Féminin

TND	Dinar Tunisien
TPE	Très Petite Entreprise
UE	Union Européenne
WASH	Water, Sanitation And Hygiene

1. RESUME EXECUTIF

Ce rapport fait partie d'une série de livrables résultant d'une étude du budget et des dépenses publiques en Tunisie dans le cadre du programme conjoint Financement des ODD mis en œuvre conjointement avec le *Ministère des Finances*. L'objectif de ce rapport est d'identifier les dépenses en faveur du genre en Tunisie et de faire des recommandations sur la manière d'améliorer le lien entre la politique publique, la budgétisation et objectifs d'égalité de genre.

Les objectifs d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles font partie intégrante du développement inclusif et durable. La promotion de l'égalité des sexes et l'éradication des inégalités sont au cœur des Objectifs de Développement Durable, un programme auquel la Tunisie se conforme dans le cadre de la constitution de 2014 et de son plan national de développement. La Tunisie est à l'avant-garde des droits des femme depuis l'adoption du Code du statut personnel (CSP) le 13 août 1956 et a fait d'importantes avancées vers l'égalité des sexes. Un arsenal juridique et institutionnel est en place pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et pour éliminer toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes, comme décrit dans la section 4.1.

Pendant, il reste des obstacles sur le chemin de l'égalité des sexes. Bien que la Tunisie témoigne de progrès dans la plupart des domaines où existent des écarts entre les sexes, elle n'a pas suivi le rythme des améliorations connues dans d'autres pays, ce qui l'a conduite à régresser dans le classement du *Global Gender Gap Index* ces dernières années. Plus spécifiquement, c'est au niveau des opportunités économiques que se situe le plus grand retard de la Tunisie.¹ En effet, les statistiques montrent que les femmes ont un taux de participation au marché du travail inférieur à celui des hommes, soit 28,2 pour cent contre 65,8 pour cent, et subissent un taux de chômage plus élevé, soit 24,1 pour cent au troisième trimestre 2021 contre 15,9 pour cent pour les hommes.² En outre, les femmes sont plus touchées par la pauvreté, 60 pour cent des ménages pauvres ayant une femme comme chef de famille.³ Les femmes des zones rurales sont les plus vulnérables, puisque seulement 19,3 pour cent d'entre elles ont leur propre source de revenus.⁴ Afin d'atteindre ses objectifs, devenir une société égalitaire et éradiquer les inégalités basées sur le genre, comme un certain nombre de documents politiques le soulignent, la Tunisie devra donner la priorité à l'amélioration des opportunités économiques pour les femmes tunisiennes.

Ce rapport utilise des données budgétaires pour les années 2010-2021 afin d'analyser comment la Tunisie alloue son budget pour réduire les inégalités de sexes.⁵ La méthodologie est basée sur une approche tag-and-track ou tag and trace, comme celle utilisée dans d'autres méthodologies de suivi des dépenses telles que la mesure des dépenses publiques axées sur les enfants (C-PEM). Cette approche est particulièrement pertinente pour cette analyse, car elle permet d'identifier, de mesurer et de classer systématiquement les dépenses budgétaires en fonction de domaines spécifiques : ici, les inégalités de sexes. Les lignes budgétaires sont classées comme soit directement destinées aux femmes, soit indirectement destinées aux femmes, c'est-à-dire lorsque la ligne budgétaire est allouée aux familles ou aux femmes et enfants. Si les lignes budgétaires ne peuvent pas être identifiées comme

¹ Forum économique mondial (2021). Rapport mondial sur l'écart entre les sexes

² INS, 2022

³ GBO (2020). La budgétisation sensible au genre.

⁴ VNR, 2021

⁵ Les années 2010-2019 ont utilisé le BOOST, et les années 2020 et 2021 ont été fournies par le Ministère des Finances. Les résultats pour 2021 sont préliminaires.

ciblant les femmes, les familles ou les femmes et les enfants, alors cette ligne est considérée comme aveugle ou neutre du point de vue du genre.

Les principales conclusions de ce rapport peuvent être résumées comme suit :

- **La grande majorité des lignes budgétaires sont considérées comme aveugles en termes de genre pour toutes les années étudiées.** En 2021, plus de 98 pour cent des lignes budgétaires étaient aveugles, 1,3 pour cent bénéficiaient indirectement aux femmes (par leur association avec des enfants ou des familles) et moins de 1 pour cent des lignes budgétaires bénéficiaient directement aux femmes. Toutefois, au cours des dernières années, les dépenses en faveur des femmes ont augmenté de 138 pour cent.
- Entre 2020 et 2021, les données préliminaires de 2021 montrent que les **dépenses envers les femmes ont augmenté de 47 pour cent pour atteindre un montant nominal de 60 millions de TND.** En termes réels, il s'agit d'une augmentation de 39 pour cent pour atteindre 36 millions de TND.
- **Plus de 99 pour cent des dépenses totales de la Tunisie sont aveugles au genre**, ce qui signifie que la classification budgétaire ne permet pas d'identifier les femmes comme population cible (que ce soit directement ou indirectement - à travers les enfants et les familles) ou d'identifier les programmes destinés à l'égalité des sexes. Moins de 1 pour cent des dépenses totales bénéficient directement aux femmes.
- **La majorité des dépenses dont bénéficient les femmes sont indirectes**, attribuées à leur position dans une famille. Entre 2010 et 2019, plus de 90 pour cent des dépenses en faveur des femmes proviennent indirectement des dépenses qui bénéficient aux familles.
- Toutefois, **le pourcentage des dépenses directes liées au genre est passé de seulement 3 pour cent en 2019 à 28 pour cent en 2021**, soit une augmentation de plus de 200 pour cent.
- Le ministère qui dépense le plus envers les femmes est le *Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille*. Jusqu'en 2017, la plus grande sous-fonction du ministère qui dépensait en faveur des femmes était le *Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille : Enfance*. Cependant, à partir de 2018, les femmes ont reçu davantage elles-mêmes en tant que bénéficiaires, car l'allocation du *Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille : Femme* a augmenté en proportion.
- Il est important de reconnaître que le budget du ministère de la femme de la famille et seniors a été augmenter de 0.3% en 2016 à 0.4% en 2017-2018-2019 sans dépasser 0.5% de budget de l'état. De plus, le budget du programme femme, famille et égalité des chances n'a pas dépassé 9% du budget du ministère depuis 2017.
- Tout au long de la période considérée, le programme qui dépense le plus en faveur des femmes est le programme *Enfance*. Cela montre que les femmes reçoivent la majorité des dépenses indirectement par le biais de leurs enfants, plutôt que par des programmes qui leur profitent directement. Un changement intéressant est l'émergence d'un nouveau programme pour la période 2020-2021 : **Les femmes, la famille et l'égalité des chances, qui a connu une croissance substantielle et représentait 26 pour cent du total des dépenses orientées vers les femmes en 2021.**

L'examen des tendances passées a permis de mettre en lumière la manière dont la Tunisie a dépensé en faveur des femmes au cours de la dernière décennie. La conclusion la plus importante est que la **majorité des fonds reçus par les femmes le sont par des voies indirectes : par des interventions et des programmes qui ciblent les familles ou les femmes et les enfants**. On observe cette tendance au niveau des ministères, des programmes et au niveau national. Cette constatation est quelque peu inquiétante : les femmes bénéficient peu des dépenses en tant que femmes mais plutôt en raison de leur association avec les familles et les enfants.

Au cours des dernières années, cependant, on a noté des évolutions claires dans une direction positive. Le programme *Les femmes, la famille et l'égalité des chances est* apparu comme un poste de dépenses dominant et direct en faveur des femmes en 2020-2021. Le poste *Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille : femme a* également vu ses dépenses augmenter en amplitude depuis 2018. **Même si les dépenses indirectes, et surtout directes, envers les femmes restent faibles, elles sont en augmentation.**

Au niveau des politiques, la Tunisie fait preuve d'un engagement politique clair et fort en faveur de l'éradication des inégalités à l'égard des femmes (voir le tableau en annexe pour un résumé). Les dépenses, jusqu'à présent, n'ont pas soutenu ces politiques avec la même vigueur. Cependant, les tendances et les mesures politiques les plus récentes, notamment l'intégration de la dimension genre dans la nomenclature (à travers la budgétisation sensible au genre, BSG), constituent un tournant important pour pouvoir mieux suivre et évaluer les dépenses en faveur des femmes dans la société tunisienne.

2. INTRODUCTION

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles font partie intégrante de tous les aspects du développement inclusif et durable. L'égalité des sexes est un objectif de développement à part entière (ODD5) mais aussi une composante essentielle pour la réalisation des autres ODD, ce qui se manifeste par plusieurs cibles et indicateurs axés sur le genre. La promotion de l'égalité des sexes et l'éradication des inégalités entre les sexes sont au cœur des objectifs de développement durable, un agenda auquel la Tunisie entend se conformer dans le cadre de son Plan national de développement.

La Tunisie est à l'avant-garde des droits des femmes depuis l'adoption du Code du statut personnel (CSP) le 13 août 1956. Les droits des femmes sont reconnus comme des acquis sociétaux sans équivoque. Un arsenal juridique et institutionnel est en place pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. La transition démocratique de la Tunisie témoigne de sa résilience et de sa détermination face à ses défis structurels et au contexte régional. Suite à la révolution de 2011, l'adoption de la Constitution de la 2ème République le 26 janvier 2014 (Ci-après : la constitution) a marqué un tournant dans l'évolution politique de la Tunisie, garantissant l'égalité, la transparence, l'inclusion, l'égalité et la non-discrimination, mais aussi la protection de la liberté de pensée, de religion et d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association, ainsi qu'un engagement en faveur de l'égalité des sexes.

Depuis la révolution et la mise en œuvre de la constitution de 2014, la jeune démocratie tunisienne a fait d'importants progrès. Le pays se classe au 4e rang en matière d'égalité des sexes dans la région MENA.⁶ Le taux d'alphabétisation des femmes tunisiennes est de 72 pour cent (2014). Les femmes occupaient 36 pour cent des sièges parlementaires en 2014, chiffre qui est passé à 23 pour cent en 2019. La Tunisie se classe au deuxième rang mondial sur 114 pays pour le pourcentage de femmes diplômées de l'enseignement supérieur dans des domaines liés aux sciences, au cours de la période 2015-2017. Dans l'ensemble, la Tunisie se classe au 126e rang sur 156 pays, avec un indice d'écart mondial entre les sexes de 0,649.⁷

Malgré les progrès réalisés, il reste des obstacles sur le chemin de l'égalité. Les écarts entre les hommes et les femmes persistent notamment en termes de : i) accès au marché du travail, où le taux de chômage des femmes diplômées de l'enseignement supérieur était de 40,7 pour cent au troisième trimestre 2020, contre 17,6 pour cent pour les hommes, avec des écarts plus importants dans les zones

⁶ Forum économique mondial. 'Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2020.'

⁷ Forum économique mondial (2021). 'Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2020.'

rurales⁸ ; ii) accès aux ressources économiques, où l'on constate, par exemple, un manque de systèmes d'aide à la garde d'enfants abordables et de qualité, directement lié au fait que seulement 2,9 pour cent des entreprises tunisiennes sont majoritairement détenues par des femmes⁹ et que seuls 10,9 pour cent des chefs d'entreprise sont des femmes¹⁰ ; et iii) protection des femmes contre les violences dans les sphères publique et privée.¹¹

Plusieurs études ont démontré que la réduction des inégalités entre les sexes, notamment en termes d'éducation, d'accès au capital productif et de participation au marché du travail, se traduit par des taux de croissance économique plus élevés. Selon une étude récente de l'IFC,¹² membre du Groupe de la Banque mondiale, le simple fait de combler les écarts en matière d'emploi pourrait augmenter le PIB de 5 pour cent aux États-Unis et de 34 pour cent en Égypte. Les liens entre l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté sont également forts. En effet, les inégalités entre les femmes et les hommes et plus généralement toutes formes de discrimination entre catégories sociales ne sont pas seulement une violation des droits humains, mais également un obstacle à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique.¹³

Les dépenses publiques sont un moteur important du changement, et ont un lien direct avec la réalisation des objectifs. La budgétisation sensible au genre est une méthode de politique publique qui place l'analyse du genre au centre des processus budgétaires, des finances publiques et de la politique économique, comme moyen de promouvoir l'égalité des sexes.¹⁴ Une société plus égalitaire entre les sexes a un impact fort et positif sur le PIB, qui croît avec le temps, ainsi qu'un niveau d'emploi et de productivité plus élevé. L'égalité entre les hommes et les femmes a un effet considérable et positif sur le produit intérieur brut (PIB) par habitant, qui augmente avec le temps. D'ici 2050, l'amélioration de l'égalité entre les sexes entraînerait une augmentation du PIB par habitant de l'UE de 6,1 à 9,6 pour cent, ce qui représente 1,95 à 3,15 billions d'euros.¹⁵ La mise en œuvre d'une budgétisation plus sensible au genre, à travers l'art.18 de la LOB 2019, est une voie essentielle pour promouvoir l'égalité des sexes en Tunisie et pour mener à une croissance économique inclusive et durable.

La Budgétisation Sensible au Genre (BSG) est une démarche d'intégration du genre dans le processus budgétaire. Elle met l'accent sur l'analyse des besoins spécifiques des femmes et des hommes et leur prise en compte dans les politiques publiques pour une meilleure performance et la promotion de l'égalité entre les sexes. L'intégration de la dimension genre consiste à élaborer des politiques et des programmes axés sur les intérêts des femmes et des hommes en vue d'un développement durable.¹⁶ En définitive, l'objectif de la budgétisation sensible au genre est de promouvoir la responsabilité, que ce soit vis-à-vis des donateurs, du corps législatif ou des citoyens.¹⁷ La budgétisation sensible au genre est utile pour informer le gouvernement sur le montant des dépenses consacrées au genre, afin d'évaluer dans quelle mesure les dépenses et les politiques sont conformes.

⁸ Institut National Statistiques (2021). 'Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur selon le genre'

⁹ Forum économique mondial (2020). 'Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2020.'

¹⁰ Indice Mastercard des femmes entrepreneures 2019 (MIWE), cité dans https://www.ilboursa.com/marches/seulement-10-9-des-chefs-d-entreprise-en-tunisie-sont-des-femmes_19753

¹¹ Forum économique mondial (2020). 'Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2020.'

¹² IFC (2017). 'Investir dans les femmes : Nouvelles preuves pour l'analyse de rentabilisation' (Investing in Women : New Evidence for the business case).

¹³ Gestion du Budget par Objectifs (2020). La budgétisation sensible au genre

¹⁴ Centre gallois pour les politiques publiques. 2019. Lutter contre l'inégalité par la budgétisation sensible au genre : Evidence and models'

¹⁵ Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Economic case for gender equality in the EU : Effet de l'égalité des sexes sur le PIB par habitant. Disponible : <https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/policy-areas/economic-and-financial-affairs/economic-benefits-gender-equality#:~:text=Parpour cent202050pour cent2Cpour cent20améliorationpour cent20depour cent20l'égalitépour cent20des sexes, pour cent20strongpour cent20impactpour cent20surpour cent20lepour cent20PIB.>

¹⁶ Gestion du Budget par Objectif (2020). La budgétisation sensible au genre. Mission Affaires Sociales

¹⁷ O'Hagan, Christensen, Tilley et Nesom (2019). 'Lutter contre les inégalités par la budgétisation sensible au genre : Evidence and models'. Centre gallois pour les politiques publiques.

Ce rapport fait partie d'une série de livrables résultant d'un examen complet du budget et des dépenses publiques en Tunisie. L'objectif de ce rapport est d'identifier les dépenses en faveur du genre en Tunisie et de faire des recommandations sur la manière d'améliorer le lien entre politique, budgétisation et objectifs.

3. STRUCTURE DU RAPPORT

Ce rapport est structuré comme suit :

- A. La section 4 donne un aperçu des politiques et programmes de l'écosystème du genre en Tunisie.
- B. La section 5 examine les nouveaux développements en matière de gestion des finances publiques, en particulier la budgétisation sensible au genre.
- C. La section 6 présente le contexte de la situation des femmes en Tunisie, en soulignant les principaux domaines de vulnérabilité.
- D. La section 7 décrit l'approche méthodologique ;
- E. La section 8 analyse les dépenses en faveur des femmes *en général*, dans l'ensemble du budget ;
- F. La section 9 analyse les dépenses en faveur des femmes par *ministère* ;
- G. La section 10 analyse les dépenses en faveur des femmes par *programme* ;
- H. La section 11 traite de la fragmentation et de l'efficacité des dépenses ciblées sur le genre ;
- I. Enfin, la section 12 conclut et fournit des recommandations.

4. LE GENRE EN TUNISIE : CARTOGRAPHIE DES POLITIQUES ET PROGRAMMES

4.1. APERÇU DU SECTEUR

La Tunisie dispose d'une législation progressiste en matière de genre. La mise en œuvre du Code du Statut Personnel (CSP) en 1956 a été une étape révolutionnaire en termes de droits des femmes. Les encadrés 1 et 2 ci-dessous donnent un aperçu des lois et des politiques publiques qui visent à promouvoir les droits des femmes tunisiennes. L'annexe donne un aperçu plus large des programmes et politiques par thème.

Tout d'abord, la Tunisie est engagée dans un certain nombre d'accords internationaux (énumérés ci-dessous). En outre, en juillet 2020, la Tunisie a rejoint les coalitions du Forum sur l'égalité des sexes en tant que chef de file de la coalition Technologies et innovation pour l'égalité des sexes avec la Finlande, l'Arménie, le Chili et le Rwanda. Ce forum est organisé par ONU Femmes et coorganisé par les gouvernements français et mexicain en étroite collaboration avec la société civile.^{18,19} La Tunisie a ratifié :

- i. L'accord 1085 du CEDEF ou CEDAW la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (1985) ;
- ii. La déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993), qui demande aux États de condamner la violence à l'égard des femmes, de prévenir, d'enquêter et de punir les actes de harcèlement, et de mettre en place des sanctions ;
- iii. La déclaration du programme d'action de Beijing (1995) ;

¹⁸ Nations Unies Tunisie. 2019. Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD en Tunisie.

¹⁹ Nations Unies Tunisie. 2021. Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD en Tunisie.

- iv. La ratification de la convention LAZAROTE par La loi organique N°71/2017 autorisant l'adhésion à la convention du conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ;
- v. Le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur le droit des femmes en Afrique (protocole de Maputo), qui a été ratifié en 2018 ; et
- vi. La loi organique n° 2018-33 du 6 juin 2018, portant approbation de l'adhésion au protocole de la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.

Encadré 1: Les principes régissant l'égalité des sexes en Tunisie²⁰



1. En 1956, le **Code du Statut Personnel (CSP)** décrit le :

- Principe de l'égalité entre les hommes et les femmes en tant que question de citoyenneté
- L'article 30 qui interdit la répudiation et institue le divorce judiciaire ; le divorce ne peut avoir lieu que devant le tribunal et donne à la femme le droit à une compensation
- Accorder aux femmes le droit à l'éducation, le libre choix du conjoint et le mariage civil.



2. Depuis 1957, les femmes ont le droit de voter.



3. Depuis 1973, l'avortement est légal et pratiquement gratuit, à la demande de la femme, jusqu'à trois mois de grossesse.



4. En 1985, la Tunisie a été l'un des premiers pays arabes à ratifier la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).



5. La constitution de 2014 qui stipule que les citoyens sont égaux en droits et en devoirs et sont égaux devant la loi sans discrimination. Plus précisément, la constitution met à nouveau l'accent sur le droit au travail et le droit à la sécurité sociale pour les femmes, ainsi que sur les droits en matière de santé reproductive.



6. La loi n° 2017-58 du 11 août 2017 relative aux violences faites aux femmes. Cette loi prévoit de nouveaux mécanismes de protection pour soutenir les victimes de violences, notamment une assistance juridique et psychologique. De plus, cette loi a une portée plus large et comprend la protection des femmes contre la violence physique, morale, sexuelle, politique et économique, ainsi que la protection contre la discrimination. Cinq protocoles sectoriels ont été signés pour soutenir les femmes victimes de violences (intérieur, justice, affaires sociales, femmes et santé).



7. L'interdiction du mariage entre les femmes et les non-musulmans a été abolie en 2017.

²⁰ Nations Unies Tunisie. 2019. Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD en Tunisie.



8. **La Convention internationale pour l'Égalité salariale (EPIC).** Cette adhésion est de nature à rendre la législation nationale plus efficace et efficiente par rapport au contenu de la convention (n°100) de l'OIT sur l'égalité de rémunération, datant de 1951 et ratifiée par la Tunisie en 1968. Elle atteste d'une volonté de consolider le principe d'égalité entre les citoyens et les citoyennes, réaffirmé dans la constitution de 2014 et ancré dans l'ordre juridique national depuis l'adoption du code du statut personnel en 1956, considéré comme un acquis sociétal irréversible. Le principe d'égalité de rémunération est inscrit dans le code du travail (1966), les conventions collectives (depuis 1973) et le statut de la fonction publique (1983).



9. Le décret gouvernemental n° 2020-582 du 14 août 2020 fixe les conditions de création des centres pour femmes et enfants victimes de violences et les modalités de leur fonctionnement afin de garantir la qualité des services fournis conformément aux dispositions de la loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et aux normes internationales ratifiées dans ce domaine.



10. **Le Décret gouvernemental n° 2020-126 du 25 février 2020 portant création de l'observatoire national de lutte contre les violences faites aux femmes.** La création de cet observatoire s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 40 de la loi organique n°2017-58 du 11 août 2017.

Encadré 2: Initiatives nationales en faveur la réduction des inégalités du genre^{21,22}



1. Le *Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Séniors* (MFFES) a conduit un programme de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes et aux filles sur la période 2015-2018, en partenariat avec l'Union Européenne et le FNUAP.



2. La Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises (CNFCE), fondée en 1990, est une structure regroupant plus de 800 femmes chefs d'entreprises qui opèrent dans diverses activités économiques à travers le pays. Leur vision pour 2018-2022 est de faire croître le réseau des femmes chefs d'entreprise, d'améliorer leurs compétences et leur présence dans la société, d'adopter la technologie numérique pour connecter les marchés et les régions afin de stimuler le développement économique de la région.



3. Le Programme de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en Tunisie Moussawat 2016-2021 dont l'objectif est de contribuer à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en Tunisie à travers la réduction des inégalités aux niveaux national, régional et local.



4. Dans le cadre du programme Moussawat, le *ministère de la Femme, de la Famille et des Séniors*, avec l'appui de la FNUAP, a soutenu 6 centres pour femmes victimes de violences, offrant des foyers à plus de 4665 femmes et 422 enfants, ainsi que des services d'écoute.



5. La stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes a été révisée en 2020 et a été adoptée par un conseil ministériel en mars 2021. La stratégie contre les violences faites aux femmes, ratifiée en 2021, comprend un plan multisectoriel qui fera l'objet d'une concertation avec les différentes parties prenantes, elle est comptable de l'application de la loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017 relative à l'élimination des violences faites aux femmes.

²¹ Nations Unies Tunisie (2019). Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD en Tunisie.

²² Nations Unies Tunisie (2021). Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD en Tunisie.



6. Les Procédures d'adhésion à la convention C190 de l'OIT : La lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail. À cet effet, une analyse des écarts entre la législation tunisienne et la C190 intitulée Réactivité des lois, règlements, politiques et mesures en Tunisie aux stipulations de la Convention 190 a été réalisée.



7. Le Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (PAN 1325) est en cours d'évaluation afin de lancer le développement du 2ème plan. Adoptant une approche inclusive et participative, le développement du second Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité 1325 (PAN-1325) fait partie du programme régional d'ONU Femmes, Paix et Sécurité dans les Etats Arabes, avec le soutien des Etats Arabes, avec le soutien financier du Gouvernement de Finlande



8. L'élargissement et la diffusion du rapport annuel sur les violences faites aux femmes, qui s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017 relative à l'élimination des violences faites aux femmes.



9. Avec le soutien de la FNUAP, la Tunisie a mis en place l'observatoire national de la violence à l'égard des femmes, conformément à l'article 40 de la loi 58/2017 pour soutenir la collecte de données et l'établissement de rapports.



10. En 2019-20, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été organisées, notamment sur les violences faites aux femmes dans les transports publics, les violences faites aux femmes dans la sphère numérique, la sensibilisation des migrants et la sensibilisation au rôle des hommes et des garçons dans la lutte contre les violences sexistes.



11. Le Renforcement des capacités des prestataires de services dans la sphère de la prise en charge des victimes de violences : entre 2019 et 2020, environ 4 000 personnels de santé ont été formés, 167 cadres du *ministère des Affaires sociales*, environ 200 magistrats, 140 personnels du *ministère de l'Intérieur*, tous les chefs de service du ministère de la Condition féminine ainsi que des prestataires de services de la société civile.



12. Le lancement et validation du plan d'action national de mise en œuvre de la résolution du conseil de sécurité 1325 Femmes, Paix et Sécurité (conseil ministériel du 06 août 2018).

Les femmes vivant dans les zones rurales font partie des groupes les plus vulnérables de la société tunisienne. Il existe des **politiques et des programmes spécifiques ciblant les femmes en milieu rural**, qui comprennent notamment²³ :

- i. Le programme RAIDA qui s'efforce de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes des zones rurales. Ce programme a permis de créer (i) 3,932 TPE avec 6216 emplois et (ii) 531 PME avec 1067 emplois. Le programme a également répondu aux besoins des femmes entrepreneurs (2,463 bénéficiaires) et a géré des centres de soins pour enfants touchés par la crise du Covid-19.
- ii. La stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural, 2017-2020 ;
- iii. Le projet national intégré de lutte contre l'abandon scolaire des filles en milieu rural ;
- iv. Le projet de réaménagement, d'équipement et de fonctionnement d'espaces polyvalents au profit des femmes et des jeunes filles en milieu rural.

²³ Nations Unies Tunisie (2021). 'Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD en Tunisie.'

- v. Le programme Ahmini (2019) qui visait à intégrer un demi-million de femmes vivant en milieu rural dans le système de protection sociale.
- vi. Une stratégie d'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural (2017-2020) pilotée par le MFFES, articulée autour de cinq piliers stratégiques : i) l'autonomisation économique ; ii) l'autonomisation sociale ; iii) la participation à la vie publique et à la gouvernance locale ; l'amélioration de la qualité de vie ; iv) la production de données et de statistiques selon le genre et l'environnement géographique et v) leur intégration dans l'élaboration et l'évaluation des plans de développement.

La Tunisie possède un dispositif institutionnel favorable pour promouvoir l'égalité des sexes.

Dès le début des années 1990, des mécanismes et des institutions destinés à garantir une meilleure participation des femmes dans le processus de développement ont été mis en place. Parmi les mécanismes institutionnels chargés de la condition de la femme, il y a lieu de citer :

1990 : La création du centre de recherches, d'études, des documentation, d'information et de formation sur la femme

1990 : La création de la chambre nationale des femmes d'affaires

1990 : La création de la fédération nationale des agricultrices tunisiennes

1991 : Commission nationale « femmes et développement » dans le cadre de la préparation du 5ème plan de développement économique et social

1992 : création du secrétariat des affaires de la femme et de la famille dont la mission est de concevoir les politiques nationales en matière de promotion des droits et des conditions des femmes et de promouvoir l'égalité entre les sexes.

1992 : La création des postes des conseillères chargées des missions auprès de la présidence et aux cabinets des ministères

1992 : La création du conseil national de la femme et de la famille et qui a été renforcé en 1997 par trois commissions

1. La commission de l'égalité des chances et le suivi de l'exécution des lois
2. La commission charge du suivi de l'image de la femme dans les médias
3. La commission de préparation des événements nationales et internationales qui consternent la femme et la famille

1997 : La modification de la constitution du 1er juin 1959 qui prévoit l'égalité des citoyens (art06)

1997 : L'insertion d'au moins deux femmes dans le conseil régional pour le développement dans les gouvernorats

1998 : L'adoption du plan national de la femme en milieu rural

2001 : La création du prix présidentiel pour le meilleure programme ou projet régional pour la promotion de la femme rurale

1997 : La création de la chaise UNESCO pour les recherches sur les femmes au CREDIF

1999 : La création de commission régionale dans les gouvernorats pour la promotion de la femme rurale

2000 : La création de la commission nationale pour la promotion de la femme rurale

2000 : La création de l'Office National de la Famille et de la Population (ONFP) qui a adopté depuis longtemps des programmes en faveur des femmes

2004 : La déconcentration du Secrétariat d'Etat de la femme et de la famille (SEDF) (la création de 7 départements assistant le SEFF dans la réalisation de ses stratégies et plus particulièrement des plans d'action en rapport avec ses prérogatives).

2013 : La création des commissariats régionaux des affaires de la femme et de de la famille ayant des missions techniques en vue de décentraliser ses interventions

2016 : La création du Conseil des Pairs pour « l'égalité et l'équivalence des chances entre la Femme et l'Homme avec pour mission d'intégrer l'approche Genre dans la planification, la programmation, l'évaluation et la budgétisation des actions visant à réduire toutes les formes de discrimination entre les femmes et les hommes

2016 : La création de l'UGP pour le suivi du programme Moussawat

2018 : PANIG qui prévoit au titre de l'effet 4 « l'Intégration Genre et ses principes institutionnalisés dans la planification du développement, des programmes et des budgets », à l'horizon 2020 des politiques et budgets basés sur l'approche genre

En outre, la lutte pour l'égalité des sexes est soutenue par un engagement de la société civile et des médias. La Tunisie a vu la naissance d'un courant féministe déjà avant l'indépendance, qui a participé au mouvement de l'indépendance du pays à côté des autres organisations nationales, en particulier le syndicat et le patronat. Il s'agit notamment de :

1956 : La création de l'Union Nationale de la femme tunisienne, qui bénéficie du soutien officiel et d'un large réseau régional pour relayer la politique de l'Etat auprès de populations féminines, des activistes et des intellectuelles

1989 : La Constitution de l'Association tunisienne des femmes démocrates

1989 : L'Association des femmes Tunisiennes pour la Recherche et le développement (AFTURD), mènent une lutte pour la levée des réserves sur la CEDAW contre la violence à l'égard des femmes, pour des modifications du code pénal.

1999 : La création du prix Tahar Haddad pour la meilleure image médiatique de la femme

Dans le secteur privé, il y a lieu d'observer que certaines organisations ont pris des initiatives pour faciliter l'intégration du genre par la formation et la mise en place par de structures spécifiques. C'est le cas des commissions femmes de l'UGTT ou de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH). On parle des femmes dans les éditoriaux à l'occasion de la célébration des fêtes du 8 mars et du 13 août. Fidèles au féminisme d'Etat et à la ligne officielle, les articles présentent une image positive de la femme (40,5%) ou neutre (50,4%), seuls 9,1% des articles ont présenté une image dévalorisante. D'autre part, la commission des libertés individuelles et de l'égalité (Colibe) créée par le

président de la république le 13 août 2017 pour préparer un rapport concernant les réformes législatives relatives aux libertés individuelles et l'égalité conformément à la constitution de 2014 et aux normes internationales des droits de l'homme. Depuis 2018, des réformes sur le congé parental sont en cours.

Les impacts de ces lois, programmes et stratégies sont visibles à différents niveaux. Tout d'abord, la représentation des femmes au sein des l'Assemblée des Représentants du Peuple est supérieure à celle observée dans la plupart des pays de l'OCDE et des pays émergents. En 2018, près de la moitié (48 pour cent) des candidats aux premières élections municipales étaient des femmes, avec à terme 20 pour cent des maires qui sont des femmes. Ensuite, la Tunisie a reçu, en 2016, le meilleur indicateur des droits sociaux des femmes de l'Union africaine : elle reconnaît les efforts accomplis par la Tunisie en matière de recadrage de la position des femmes, en mettant l'accent sur leurs droits et l'égalité entre les sexes. En termes d'éducation scolaire, les taux d'achèvement aux différentes phases de l'école sont plus élevés pour les filles que pour les garçons.

Enfin, il existe un certain nombre d'engagements nationaux qui visent à institutionnaliser la budgétisation sensible au genre. Tout d'abord, la loi organique du budget numéro 15 du 13 février 2019, dont un extrait de l'article 18 est présenté à droite. Tous les ministères intègrent les aspects de genre dans la préparation des budgets 2020 et 2021. Deuxièmement, le PANIIG (2018), le Plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation de l'approche genre vise à intégrer systématiquement le genre dans tous les secteurs et s'inscrit dans le cadre de la GBO (Gestion Basée sur les Objectifs). Il a pour objectifs l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes, l'augmentation du nombre de femmes aux postes de décision, l'autonomisation économique des femmes et l'institutionnalisation du genre dans les processus de planification et de budgétisation. Troisièmement, le développement humain et l'inclusion sociale occupent une place centrale dans le Plan de Développement Quinquennal 2016-2020.²⁴

Le responsable de programme œuvre à la préparation du budget de son programme suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base.

- Article 18, Loi organique du budget numéro 15

5. NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS EN MATIERE DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES : LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

La nouvelle loi LOB No. 15 du 13 février 2019 s'aligne sur les normes internationales. **La réforme consiste à adopter une nouvelle gestion basée sur les objectifs (GBO).** Il s'agit d'une transformation de l'architecture des dépenses basée sur une approche programmatique (programme/sous-programmes) qui définit les politiques publiques du pays, leur formulation et les services fournis. Dans cette méthodologie, on définit des objectifs sur le moyen terme (Cadre des Dépenses à Moyen Terme, CDMT) que l'on utilise pour évaluer des indicateurs de performance. Cette loi n'utilise plus la classification traditionnelle titre 1 et titre 2 de dépenses mais elle distingue la

²⁴ Gestion du Budget par Objectifs (2020). La budgétisation sensible au genre

nomenclature par destination (article 18) de la nomenclature budgétaire (article 18). Il s'agit d'une nouvelle déclinaison par mission, programme, sous-programme et activité.

La GBO constitue un point d'entrée, une opportunité pour l'intégration de cette approche genre dans la gestion budgétaire. La GBO et la budgétisation sensible au genre (BSG) se complètent pour rendre le développement (économique, social, ...) plus efficace et plus équitable et juste pour les femmes et les hommes.²⁵

La BSG est un outil utile qui permet de suivre plus facilement une meilleure allocation des fonds afin de renforcer l'égalité de genre, quel que soit leurs origine, milieu social, niveau social, nationalité et leurs religions. La BSG ne se contente pas d'identifier les lignes budgétaires destinées aux femmes ou à l'égalité des sexes, mais vise également à garantir que les dépenses adoptent une approche fondée sur les besoins, c'est-à-dire que les dépenses visent à répondre aux différents besoins et priorités des groupes de population.

L'intégration du genre dans le budget, dans le nouveau cadre budgétaire, permet d'approfondir l'analyse objective, notamment en ce qui concerne la capacité à contrôler les dépenses sensibles au genre.

6. LE STATUT DES FEMMES EN TUNISIE

Selon les dernières estimations de la pauvreté fournies par l'enquête consommation de l'INS (2015), 15,2 pour cent des Tunisiens sont pauvres et 2,9 pour cent sont extrêmement pauvres. Il existe des différences importantes de pauvreté selon les régions, avec un taux de pauvreté d'un peu plus de 30 pour cent chez les Tunisiens des régions du Centre-Ouest.²⁶ La pandémie de COVID-19 a accentué ce phénomène. Des estimations récentes ont montré que le taux de pauvreté des enfants pourrait augmenter de 6 à 10 points de pourcentage en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19²⁷. Selon le BIT (Bureau International du Travail), les femmes représentent une grande partie des pauvres en Tunisie. Près de 60 pour cent des familles nécessiteuses sont dirigées par des femmes. Les femmes les plus vulnérables appartiennent à trois sous-groupes : les chômeuses, les femmes travaillant dans le secteur informel et sujettes à des revenus irréguliers, et les jeunes femmes issues de familles pauvres et ayant un faible niveau d'instruction.²⁸

Selon le Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2021²⁹, la Tunisie se classe 126^{ème} sur 156 pays en matière d'égalité des sexes avec un indice de 0,649, après avoir perdu deux places depuis 2020.³⁰ En 2006, la Tunisie était classée 90^{ème} sur 115 pays.³¹ Cette détérioration concerne tous les facteurs de l'indicateur, mais surtout les indicateurs économiques. Dans l'ensemble, malgré sa régression dans le classement, le score de la Tunisie a légèrement augmenté dans tous les domaines, à l'exception de la participation et des opportunités économiques.

Tableau 1: Évolution du score et du rang de la Tunisie entre 2006, 2020 et 2021 selon le Global Gender Gap Index

	2006	2020	2021
--	------	------	------

²⁵ Gestion du budget par Objectifs. GBO et genre : La budgétisation sensible au genre (BSG) ou La Budgétisation sensible à l'égalité et à l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes (BSEEC) .

²⁶ INS (2020). Carte de la pauvreté en Tunisie

²⁷ UNICEF Tunisie. 2020. Impact des mesures de confinement associées à la pandémie COVID-19 sur la pauvreté des enfants.

²⁸ GBO (2020). La budgétisation sensible au genre.

²⁹ Forum économique mondial (2021). Rapport mondial sur l'écart entre les sexes

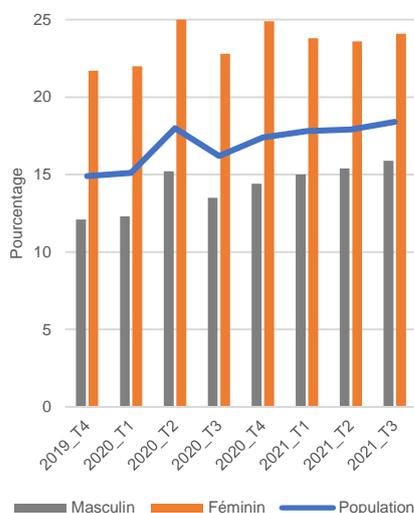
³⁰ Forum économique mondial (2020). Rapport mondial sur l'écart entre les sexes

³¹ Forum économique mondial (2006). Rapport mondial sur l'écart entre les sexes

	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang
Participation et opportunités économiques	0.48	97	0.434	142	0.445	144
Niveau d'éducation	0.959	76	0.97	106	0.97	108
Santé et survie	0.966	98	0.971	107	0.969	91
Autonomisation politique	0.11	53	0.201	67	0.212	69
Indice mondial de l'écart entre les sexes	0.629	90	0.644	124	0.649	126

En effet, d'importants écarts entre les hommes et les femmes persistent, notamment en termes d'accès au marché du travail, d'accès aux ressources économiques et de protection des femmes contre la violence, les vulnérabilités étant plus importantes chez les femmes vivant dans les zones rurales.

Figure 1: Taux de chômage par sexe (INS, 2022)



Bien que l'article 5 bis du code du travail garantisse l'égalité des sexes sur le marché du travail, les **femmes ont un taux d'activité beaucoup plus faible que les hommes** (28,2 pour cent contre 65,8 pour cent au troisième trimestre 2021)³² et sont plus sévèrement touchées par le chômage (24,1 pour cent au troisième trimestre 2021) que les hommes (15,9 pour cent).³³ En outre, les inégalités sont plus importantes pour les femmes vivant dans les zones rurales. Les femmes des zones rurales sont payées 25 pour cent de moins que les hommes, mais elles passent huit fois plus de temps que les hommes à effectuer des travaux domestiques et à s'occuper des enfants.³⁴

En Tunisie, les femmes ont un accès plus limité aux ressources économiques que leurs homologues masculins. La dépendance à l'égard des maris ou des pères est exacerbée dans les zones rurales, loin des centres urbains. La plupart des femmes ne disposent pas

d'une source de revenus propre. Selon les estimations, dans les zones rurales, le pourcentage de femmes ayant leur propre source de revenus est inférieur à 20 pour cent (19,3 pour cent) contre 55,9 pour cent pour les hommes.³⁵ Cette situation entrave gravement l'autonomie et l'émancipation économique des femmes, et entraîne d'autres répercussions dans la mesure où il est difficile d'obtenir un prêt. Par exemple, le taux de participation des femmes aux projets agricoles n'est que de 3 pour cent,³⁶ alors que les femmes contribuent à environ 80 pour cent de la nourriture³⁷ et contribuent à environ 70 pour cent de la main d'œuvre dans le secteur agricole de l'agriculture.³⁸ Même si les femmes travaillent dans le secteur de l'agriculture, elles n'en retirent pas les gains économiques. La terre est également répartie de manière très inégale entre les hommes et les femmes, puisque seulement 4 pour cent des Tunisiennes sont propriétaires de terres.³⁹

³²INS, 2022

³³INS, 2022

³⁴ Ministère de l'Agriculture, 2016. Référentiel du développement agricole durable en Tunisie. Document de base pour la formation et conseil agricole.

³⁵ VNR, 2021

³⁶ VNR, 2021

³⁷ PNUD, 2017. Les femmes rurales au cœur de la lutte contre le changement climatique

³⁸ Le Plan D'action National Pour L'intégration Et L'institutionnalisation De L'approche Genre

³⁹ Ministère de l'Agriculture, 2016. Référentiel du développement agricole durable en Tunisie. Document de base pour la formation et conseil agricole.

Selon l'enquête sur les violences faites aux femmes menée par le CREDIF (Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme) en 2016, près de 54 pour cent des femmes ont subi une forme de violence dans les espaces publics.⁴⁰ Les violences sexistes auraient considérablement augmenté pendant le confinement imposé par la pandémie de COVID-19. D'après les statistiques du *ministère de la femme*, les violences sexistes ont été multipliées par sept pendant le confinement de mars-avril 2020 par rapport à l'année précédente.⁴¹

Bien que la Tunisie ait affiché des progrès dans la plupart des domaines couverts par l'indicateur mondial mesurant l'écart entre les sexes, elle n'a pas suivi le rythme des améliorations enregistrées dans d'autres pays, ce qui a entraîné une chute dans le classement ces dernières années. Plus spécifiquement, le plus grand retard de la Tunisie se situe au niveau des opportunités économiques. Afin d'atteindre ses objectifs, devenir une société égalitaire et éradiquer les inégalités fondées sur le genre, comme le soulignent clairement un certain nombre de documents politiques, la Tunisie devra donner la priorité à l'amélioration des opportunités économiques des femmes tunisiennes.

Encadré 1 : La situation des femmes en Tunisie

- Les femmes ont un **taux de participation au marché du travail inférieur** à celui des hommes, soit 28,2 pour cent contre 65,8 pour cent.
- Les femmes sont plus sévèrement touchées par le **chômage**, avec 24,1 pour cent au troisième trimestre 2021, contre 15,9 pour cent pour les hommes.
- **Les femmes sont plus susceptibles d'être pauvres**, 60 pour cent des ménages pauvres ayant une femme comme chef de famille.
- **Seulement 19,3 pour cent des femmes en milieu rural ont leur propre source de revenus.**
- Selon le rapport *Global Gender Gap 2021*, la Tunisie a perdu 2 places dans le classement mondial depuis 2020. L'indicateur de retard le plus important est celui de la participation et des opportunités économiques.

7. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Mesurer les dépenses sensible au genre est un défi. Il existe un nombre croissant de publications qui traitent de ces complexités et qui proposent des recommandations pour quantifier avec précision les dépenses en faveur du genre et de l'égalité des sexes.⁴² Avant tout, cette méthodologie reconnaît les différences innées entre le genre et l'égalité des sexes, elle admet que cette étude est limitée, dans la mesure où l'analyse se concentre sur les dépenses en faveur du genre, plutôt qu'en faveur de l'égalité des sexes. Cette approche méthodologique, inspirée de la littérature internationale, tente de surmonter les difficultés liées à la mesure des dépenses en faveur du genre dans la nomenclature budgétaire actuelle en Tunisie.

La méthodologie est basée sur la mesure des dépenses publiques en utilisant une approche tag-and-track ou tag and trace. Cette approche constitue la base d'autres méthodologies de suivi des dépenses, comme la mesure des dépenses publiques axée sur l'enfant (C-PEM).⁴³ La C-PEM est un

⁴⁰ CREDIF (2016). La violence fondée sur le genre dans l'espace public en Tunisie.

⁴¹ VNR, 2021

⁴² Budlender, D. (2014). 'Tracking climate change funding: learning from gender-responsive budgeting' *International Budget Partnership*.

⁴³C-PEM (Child-Public Expenditure Management) est une méthodologie développée et appliquée dans le monde entier par l'UNICEF.

outil émergent de gestion des finances publiques qui fournit un cadre pour cartographier, identifier, étiqueter, mesurer, analyser et enfin rendre compte des dépenses publiques axées sur les enfants dans un pays. Cette approche est particulièrement pertinente pour cette analyse, car elle permet l'identification, la mesure et la classification systématique des dépenses budgétaires en fonction des domaines spécifiques. Les objectifs de l'utilisation de l'approche tag and track sont décrits dans la figure ci-dessous. Ce type d'approche permet d'identifier, de mesurer et de rendre compte systématiquement des dépenses consacrées aux femmes.

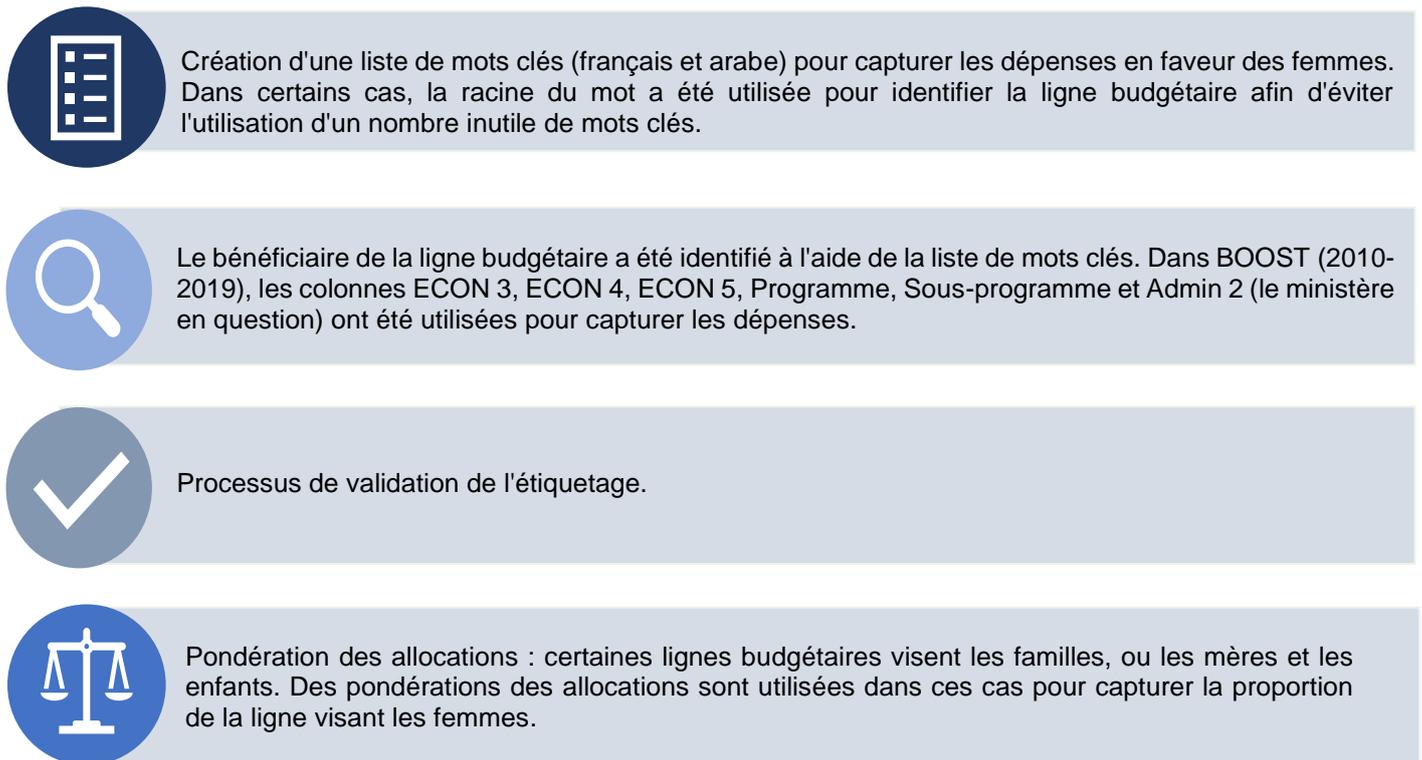
Figure 2. Objectifs de la méthodologie tag and track et activités connexes



Cette analyse nécessite des données budgétaires désagrégées pour la Tunisie fournies par la base de données BOOST. BOOST est une base de données du *Ministère des Finances* mise en place avec l'appui de la Banque mondiale, qui offre une base de données budgétaires bien catégorisée et hautement désagrégée. Lancé en 2010, le programme BOOST est actif dans plus de 90 pays en développement pour fournir un accès de qualité aux données budgétaires. En collaboration avec la Banque mondiale, le ministère tunisien des finances a développé cette base de données et cet outil BOOST, qui représente une première expérience réussie. Le BOOST est disponible pour les années couvrant la période 2008-2019. Des données plus récentes pour les années 2019 et 2020 ont été fournies par le *Ministère des Finances*.

En 2019, la Tunisie a entamé une transition vers un nouveau mode de gestion budgétaire (GBO, Gestion du Budget par Objectifs). La nouvelle loi organique du budget s'aligne sur les normes internationales et n'utilise plus la classification traditionnelle des dépenses mais distingue la nomenclature par destination et la nomenclature budgétaire. Il s'agit d'une nouvelle ventilation par mission, programme, sous-programmes et activités. Cette nouvelle nomenclature a empêché l'intégration des deux bases de données budgétaires. Les données 2010-2019 et 2020-2021 sont donc analysées séparément, en suivant la même méthodologie que celle décrite en Figure 3.

Figure 3: Les étapes de la méthodologie



L'identification des lignes : Dépenses spécifiques liées au genre

La méthodologie a été inspiré par la littérature international, comme la gestion des finances publiques sensible au genre 6 (GRPFM-6), a adapté au contexte Tunisien avec des consultations de parties prenantes. Cette analyse a classifié les dépenses budgétaires en deux catégories :

- **Les dépenses directes** qui visent spécifiquement les femmes et la réduction des inégalités du genre (où les allocations pondérales sont appliquées comme nécessaire) ;
- **Les dépenses neutres ou aveugles** qui comprennent les dépenses qui ne peuvent pas être identifiées via le marquage par mot-clé.⁴⁴

Des dépenses spécifiques liées à l'égalité des sexes ont été identifiées, inspirées par la gestion des finances publiques sensible au genre 6 (GRPFM-6).⁴⁵ Ces dépenses sont essentiellement équivalentes à la catégorie objective principal du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD-OCDE).⁴⁶

⁴⁴ Des consultations avec des parties prenantes ont révélé que cette catégorie pourrait être plus désagrégé entre les dépenses réellement neutres ou aveugles, et les dépenses sensibles au genre. Ces dépenses-là sont des dépenses qui n'ont pas pour but d'éradiquer les inégalités du genre, mais elles ont un effet positif sur la réduction d'inégalité du genre. Par exemple, les dépenses vers le préscolaire, les crèches et l'école maternelle allègent les responsabilités des femmes en matière de soins et augmenter les possibilités pour les femmes d'entrer sur le marché du travail. Voir le graphique en annexe pour plus d'explication.

⁴⁵ Dépenses publiques et responsabilité financière. *GRPFM-6 : Suivi des dépenses budgétaires pour l'égalité des sexes*. Disponible en ligne : [https://www.pefa.org/sites/pefa/files/resources/downloads/PEFApour cent2006pour cent20Trackingpour cent20expenditurepour cent20forpour cent20genderpour cent20equality.pdf](https://www.pefa.org/sites/pefa/files/resources/downloads/PEFApour%20cent2006pour%20cent20Trackingpour%20cent20expenditurepour%20forpour%20genderpour%20equality.pdf)

⁴⁶ Budlender, D. (2014). 'Tracking climate change funding: learning from gender-responsive budgeting' *International Budget Partnership*.

Les dépenses qui ciblent directement les femmes sont identifiées par une approche d'étiquetage et de traçage, en utilisant les bénéficiaires comme mots-clés. Les mots-clés, tels que ceux présentés dans le tableau ci-dessous, sont utilisés pour identifier les dépenses budgétaires qui ciblent directement les femmes. Par exemple, le mot-clé 'femme' renvoie à des dépenses incluant celles du 'Ministère des Affaires de la femme et la famille',⁴⁷ et le mot-clé 'maternité' renvoie à des lignes budgétaires telles que 'Équiper le centre de maternité et de néonatalogie à l'hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir'.⁴⁸ Des pondérations sont appliqués aux dépenses qui bénéficient une partie de la population, dont les femmes font part. Par exemple, les dépenses visant la mère et l'enfant bénéficient dans une partie les femmes, et d'autre partie les enfants.

Tableau 2 : Liste des mots-clés

Allocation	Mots clés
0.25	familial
0.25	famille
0.5	mère et enfant
1	femme
1	maternité
1	veuve
0.25	أسرة
1	التوليد ولدان
1	النساء
1	المرأة الريفية
1	المرأة

Cette approche présente toutefois un certain nombre de limites. Ces allocations directes ont tendance à ne représenter qu'une petite proportion du budget total et peuvent ne pas saisir d'autres interventions qui contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes et qui ne comportent pas explicitement les mots-clés ci-dessus dans cette ligne. En outre, il est possible que toutes les dépenses comportant ces mots-clés ne favorisent pas l'égalité des sexes. D'autre part, certaines initiatives présentent des avantages externes intangibles qui ne peuvent être quantifiés. Par exemple, les initiatives qui visent à sensibiliser et à changer les normes comportementales peuvent avoir de petits montants budgétisés, mais ont un potentiel considérable pour induire un changement à long terme vers l'égalité des sexes. En général, cette approche est limitée car il est possible qu'elle sous-estime dans quelle mesure les budgets gouvernementaux favorisent l'égalité des sexes.⁴⁹ Pourtant, elle est largement utilisée dans d'autres régions, comme en Australie du Sud.⁵⁰

Dans le but de limiter au maximum les sous-estimations des dépenses sensibles au genre, les parties prenantes ont été consultées, pour recueillir des informations sur les programmes, ministères et initiatives pertinents qui auraient pu être oubliés par le processus de marquage par mot-clé. Les résultats sont présentés par ministère, par programme et globalement. Toutes les lignes budgétaires

⁴⁷ Le ministère de la femme et de la famille

⁴⁸ Dépenses pour l'amélioration du centre de maternité et de néo-natalité de l'hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir.

⁴⁹ Budlender, D. (2014). 'Tracking climate change funding : learning from gender-responsive budgeting' *International Budget Partnership*.

⁵⁰ Budlender, D. (2014). 'Tracking climate change funding : learning from gender-responsive budgeting' *International Budget Partnership*.

qui ne peuvent pas être identifiées via le marquage par mot-clé ou par l'identification avec l'appui des parties prenantes sont considérées comme des lignes budgétaires neutres ou aveugles au genre.⁵¹

De plus, un processus de validation interne et externe fut adopté pour renforcer la validité des résultats. Le processus de validation interne des résultats de l'étiquetage s'est effectué par le biais de sessions de vérification interne au cours desquelles les données agrégées ont été analysées et les valeurs aberrantes vérifiées. Le processus de vérification intégrait également l'analyse de l'étiquetage par deux chercheurs, pour un échantillon aléatoire de différents mots clés, et la vérification de la pertinence de l'appariement. Cette vérification a été réalisée par le biais de Stata et d'un filtrage sur Excel. Toutes les variables et les catégories de BOOST ont été considérées pour assurer le bon étiquetage. Par exemple, une recherche sur le mot « genre » a identifié des dépenses au titre « dépenses de préservation des genres d'animaux ». Le processus d'évaluation a permis d'identifier cette erreur. Ensuite, un codage sur Stata permet de rectifier toutes ces identifications incorrectes.

Un processus de consultations a été mené pour valider la liste des mots clés utilisés et les résultats préliminaires de l'étiquetage (validation externe). Tout au long de cette analyse, plusieurs consultations avec des ministères ont été menées pour bien préciser les fonctions et les bénéficiaires des lignes budgétaires. Ces consultations ont à la fois permis d'adapter les listes des mots clés selon les informations reçues des ministères et d'ajuster la méthodologie selon les conseils des parties prenantes.

Comme le montre le tableau ci-dessous, **la grande majorité des lignes budgétaires sont considérées comme aveugles ou neutres en termes de genre pour toutes les années étudiées.** En 2021, plus de 98 pour cent des lignes budgétaires étaient aveugles, 1,3 pour cent bénéficiaient indirectement aux femmes (par leur association avec des enfants ou des familles) et moins de 1 pour cent des lignes budgétaires bénéficiaient directement aux femmes. Toutefois, au cours des dernières années, les dépenses en faveur des femmes ont augmenté de 138 pour cent.

Tableau 3: Répartition des lignes budgétaires : ciblant les femmes de façon directe, indirecte ou neutres/aveugles

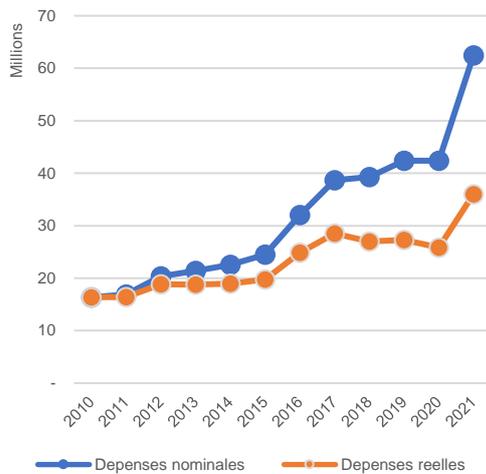
	Cible directement les femmes	Cible indirectement (famille ou enfant)	Dépenses neutres ou aveugles
2010	0.06%	2.63%	97.32%
2011	0.05%	2.46%	97.49%
2012	0.05%	2.19%	97.76%
2013	0.10%	1.98%	97.92%
2014	0.09%	2.17%	97.74%
2015	0.07%	2.35%	97.58%
2016	0.07%	2.07%	97.86%
2017	0.08%	2.06%	97.86%
2018	0.08%	2.12%	97.80%
2019	0.13%	1.06%	98.81%
2020	0.28%	1.15%	98.57%
2021	0.31%	1.29%	98.40%

⁵¹ Suite aux discussions avec les parties prenantes.

8. DEPENSES GLOBALES CIBLEES SUR LE GENRE

8.1. TAILLE DES DEPENSES GLOBALES EN FAVEUR DES FEMMES

Figure 4: Dépenses totales ciblées sur les femmes, valeurs nominales et réelles, en millions TND



Le montant nominal budgétisé pour 2021 en faveur des femmes a atteint plus de 60 millions de TND,⁵² ce qui représente une augmentation considérable de 47 pour cent par rapport à 2020. Au cours des cinq années précédentes, de 2016 à 2020, les dépenses nominales ont augmenté lentement à un taux moyen de 12 pour cent. En termes réels, cependant, la trajectoire de croissance est moins optimiste. Les dépenses réelles en faveur des femmes ont en fait diminué entre 2017 et 2020, à un taux moyen de -3 pour cent. Néanmoins, en 2021, les dépenses réelles en faveur des femmes ont augmenté de 39 pour cent - une augmentation d'une ampleur considérable si l'on tient compte des tendances de ces dernières années. Ceci est la preuve d'un engagement politique accru, au niveau national, en faveur des femmes.

Alors que la tendance de croissance la plus récente montre un engagement positif envers les dépenses sensibles au genre, ces montants restent faibles lorsqu'on considère le budget total.

Les figures ci-dessous décomposent les dépenses totales en dépenses ciblées sur le genre et en dépenses neutres ou aveugles au genre. Toutes les lignes qui n'ont pas pu être identifiées comme ciblant les femmes sont considérées comme neutres ou aveugles au genre, c'est-à-dire que leurs dépenses ne prennent pas explicitement en compte les femmes. Plus de 99 pour cent du budget de la Tunisie est aveugle au genre, ce qui signifie que les dépenses ciblées sur le genre représentent moins de 1 pour cent des dépenses totales sur toute la période.

⁵² Les données de 2021 sont préliminaires. Alors que toutes les autres années de dépenses ont utilisé l'indicateur Payé sur BOOST, seul le montant budgété par la Loi de finance est disponible pour 2021. Les données de 2021 sont donc préliminaires.

Figure 5: Dépenses ciblées sur les femmes et dépenses neutres, millions TND

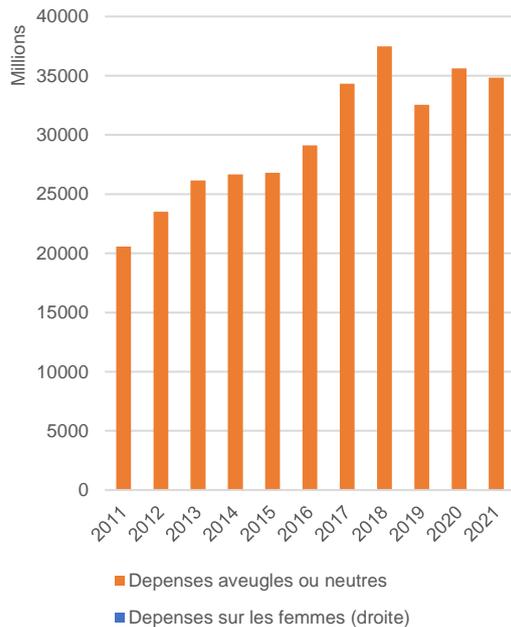
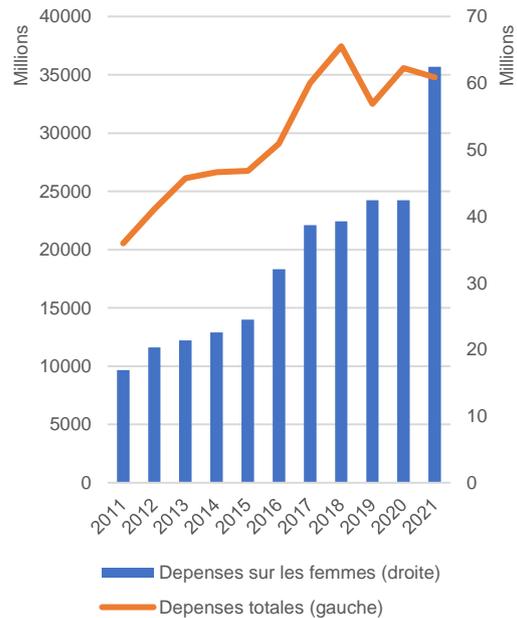


Figure 6: Dépenses ciblées sur les femmes comparées aux dépenses totales, millions TND



La Figure 6 compare les dépenses ciblées sur le genre aux dépenses totales. Au premier coup d'œil, les dépenses consacrées aux femmes (axe de droite) semblent suivre une tendance largement similaire à celle des dépenses du budget général, en augmentant au cours de la décennie. Toutefois, on observe des différences notables sur des périodes spécifiques. Alors que les dépenses totales n'ont augmenté que de 9 pour cent entre 2014 et 2016, les dépenses ciblées sur les femmes ont augmenté de 42 pour cent sur la même période. Entre 2016 et 2018, les dépenses budgétaires totales ont fortement augmenté de 29 pour cent, contre 22 pour cent de croissance pour les dépenses ciblées sur les femmes. Enfin, alors que les dépenses ciblées sur les femmes ont augmenté entre 2019 et 2021 de 47 pour cent, les dépenses budgétaires totales ont augmenté de 5 pour cent. Il s'agit d'une tendance intéressante : en période d'expansion, lorsque les dépenses publiques augmentent, les dépenses en faveur des femmes semblent ne pas être prioritaires, alors qu'en période d'austérité ou de difficultés, lorsque les dépenses publiques augmentent à un rythme plus faible, les dépenses en faveur des femmes augmentent. Ces tendances incohérentes sont préoccupantes. Les dépenses en faveur des femmes devraient toujours être prioritaires et ne devraient pas varier par rapport, surtout pas rapport inverse, aux dépenses du budget général.

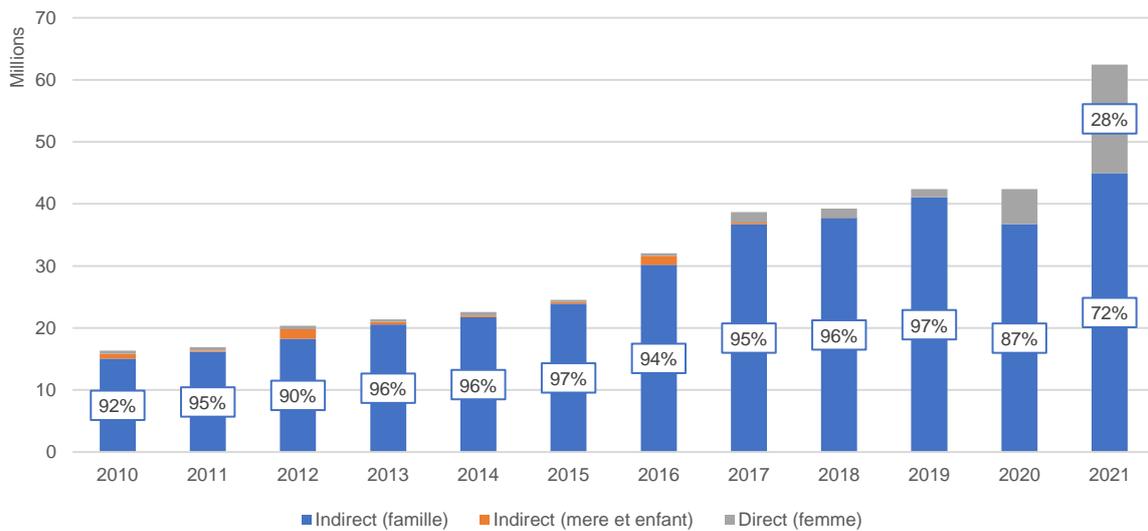
8.2. COMPOSITION

Comme décrit dans la section méthodologie, les dépenses au profit des femmes comprennent les dépenses directes en faveur des femmes, lorsque la ligne budgétaire en question vise explicitement à bénéficier aux femmes, et les dépenses indirectes, lorsque la ligne budgétaire bénéficie indirectement aux femmes par le biais de dépenses ciblant les familles ou les mères et les enfants. Dans le cas où la ligne budgétaire est destinée à une famille, nous avons à supposer que les femmes recevaient 25 pour cent du montant. Dans le cas où la ligne budgétaire s'adresse à une mère et à un enfant, les femmes sont censées recevoir la moitié du montant dépensé.

La Figure 7 montre le montant que les femmes reçoivent directement, par rapport au montant qu'elles reçoivent indirectement. **La majorité des dépenses que les femmes reçoivent sont indirectes, attribuées à leur position dans une famille.** Entre 2010 et 2019, plus de 90 pour cent des dépenses

destinées aux femmes proviennent indirectement des dépenses qui bénéficient aux familles. Cela est particulièrement inquiétant dans la mesure où les hommes, en théorie, devraient recevoir le même montant compte tenu de leur position dans une famille. Si l'on compare ce chiffre à celui des hommes et que l'on tient compte de leurs similitudes dans les montants reçus, cela suggère une part encore plus faible de dépenses sexospécifiques. Cependant, sur une note positive, un changement clair s'est produit au cours des deux années les plus récentes, les dépenses directes augmentant considérablement. Le pourcentage de dépenses directes liées au genre est passé de seulement 3 pour cent en 2019 à 28 pour cent en 2021. Entre 2020 et 2021, les dépenses directes liées au genre ont augmenté de plus de 200 pour cent. Cela reflète un changement de politique notable et un plus grand engagement à dépenser en faveur des femmes.

Figure 7: Dépenses totales ciblées sur les femmes, directes et indirectes, en millions TND



La majorité des dépenses en faveur des femmes sont des dépenses courantes, avec une moyenne de 81 pour cent au cours des cinq dernières années. Si les dépenses d'investissement sont nettement moins importantes, certains éléments indiquent qu'elles sont en augmentation. Au cours de la dernière décennie, la part des dépenses en capital a augmenté de 48 pour cent. Plus particulièrement, entre 2020 et 2021, nous constatons la plus grande variation annuelle de la part des dépenses d'investissement, qui est passée de 10 pour cent à 26 pour cent. Cela montre une tendance accrue aux investissements. La Figure 9 présente plus d'informations sur la classification économique des dépenses ciblées sur le genre ; ces détails ne sont disponibles que jusqu'en 2019.⁵³ La majorité des dépenses sont effectuées sous forme de salaires, avec une moyenne de 60 pour cent au cours des cinq dernières années. Les autres coûts récurrents et le développement domestique sont les deuxième et troisième classifications les plus importantes, avec respectivement 25 et 15 pour cent. Il est positif de noter que depuis 2015, la part des investissements directs a augmenté de plus de trois fois : une augmentation considérable. Cela valide davantage la croissance récente des investissements sensibles au genre. Néanmoins, les traitements et salaires restent le poste de dépenses dominant.

⁵³ En 2019, la Tunisie a entamé une transition vers un nouveau mode de gestion budgétaire (GBO, Gestion du Budget par Objectifs). La variable utilisée pour cette figure, ECON2, n'apparaît plus dans la nouvelle nomenclature.

Figure 8: Dépenses ciblées sur les femmes et dépenses neutres, millions TND

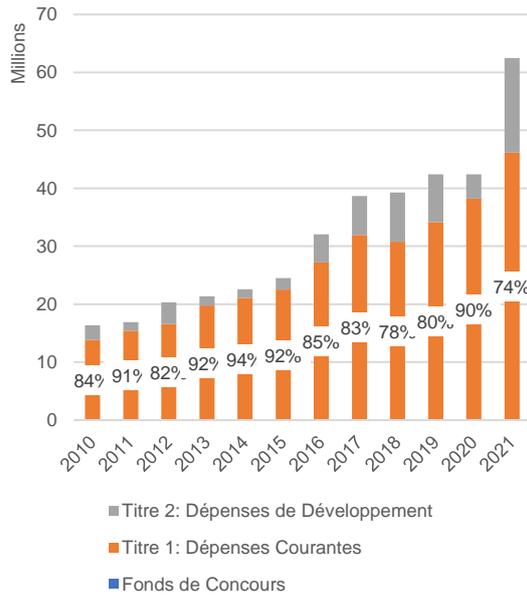
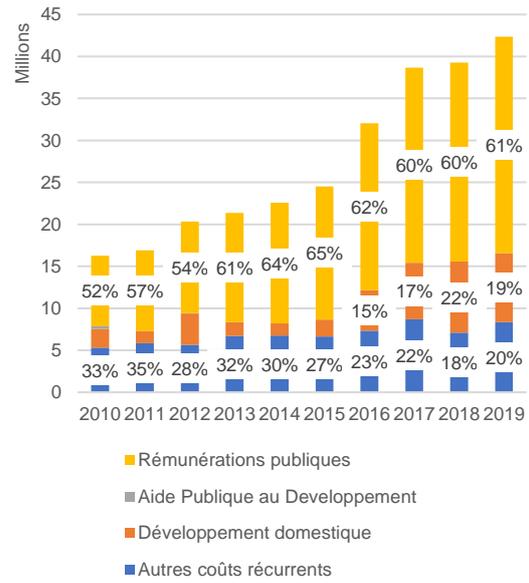


Figure 9: Dépenses ciblées sur les femmes comparées aux dépenses totales, millions TND



8.3. Messages clés

Encadré 5 : Dépenses globales ciblées sur le genre

- Entre 2020 et 2021, les données préliminaires de 2021 montrent que les dépenses en faveur des femmes ont augmenté de 47 pour cent pour atteindre un montant nominal de 60 millions de TND. En termes réels, il s'agit d'une augmentation de 39 pour cent pour atteindre 36 millions de TND.
- **Plus de 99 pour cent des dépenses totales de la Tunisie sont neutres ou aveugles au genre**, ce qui signifie que la ligne budgétaire ne cible pas les femmes (que ce soit directement ou indirectement - à travers les enfants et les familles).
- **Moins de 1 pour cent des dépenses totales nationales bénéficient directement aux femmes.**
- **La majorité des dépenses dont bénéficient les femmes sont indirectes**, attribuées à leur position dans une famille. Entre 2010 et 2019, plus de 90 pour cent des dépenses en faveur des femmes proviennent indirectement des dépenses qui bénéficient aux familles.
- Toutefois, **le pourcentage des dépenses directes liées au genre est passé de seulement 3 pour cent en 2019 à 28 pour cent en 2021**, soit une augmentation de plus de 200 pour cent.

9. TENDANCES DES DEPENSES CIBLEES SUR LE GENRE PAR LES MINISTERES

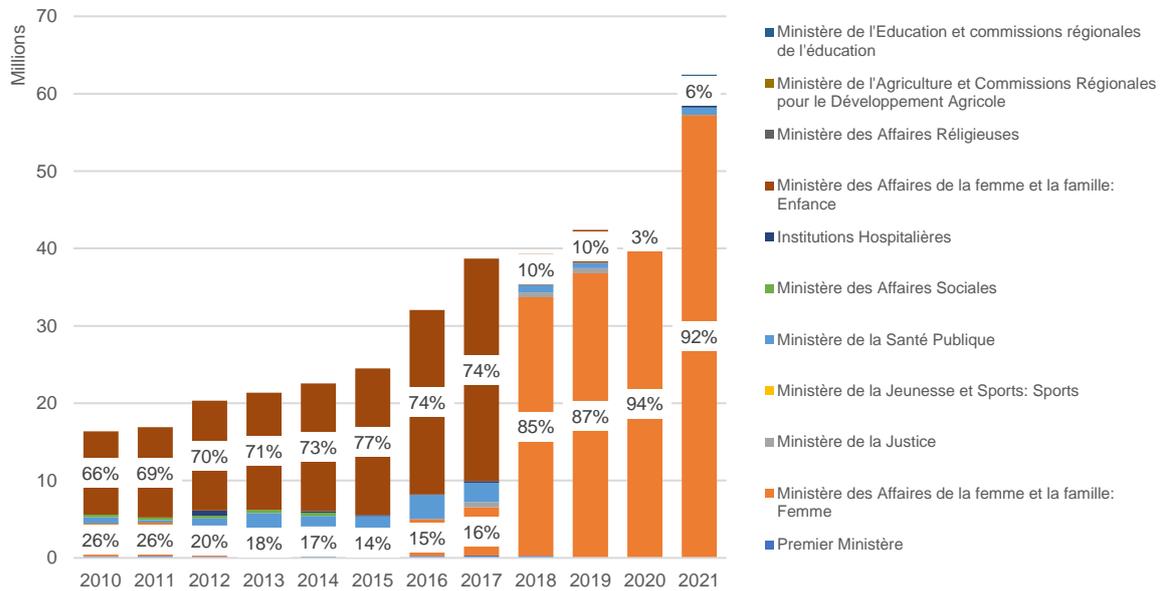
9.1. Composition des dépenses par ministère

Dans l'ensemble, on constate une augmentation régulière des dépenses en faveur des femmes tout au long de la période étudiée. En particulier, on constate une forte augmentation entre 2020 et 2021, où les dépenses en faveur des femmes ont augmenté de 47 pour cent pour atteindre plus de 60 millions de TND.

A travers cette méthodologie, cette étude a identifié huit ministères et institutions impliqués dans les dépenses liées au genre sur la période 2010-2019, et 38 institutions en 2020 et 2021 – dont la majorité dépenses seuls des faibles montants. Le **ministère dominant est le ministère des Affaires de la Femme et la Famille**, qui prend en charge les dépenses ciblées sur l'enfance et les dépenses ciblées sur les femmes. On observe un changement entre 2017 et 2018 : Alors que la majorité des dépenses ciblées sur les femmes relevaient de la fonction *Ministère des affaires de la femme et la famille : Enfance* jusqu'en 2017, la majorité des dépenses ont été, à partir de 2018, effectuées à travers la fonction *Ministère de la famille : Femme*. Il est important de rappeler que les femmes sont supposées bénéficier indirectement des dépenses qui visent les familles dans leur ensemble. Cette étude a supposé qu'un quart des dépenses en direction des familles est alloué aux femmes. La troisième dépense ministérielle la plus importante est celle du *ministère de la Santé Publique*. Toutefois, elle ne représente jamais plus de 10 pour cent des dépenses totales en faveur des femmes.

Le changement dans la prédominance des dépenses destinées aux femmes de la fonction *Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille : Enfance* à *Ministère de la famille : Femme* est important à reconnaître. Il reflète un changement de politique en faveur de la promotion de politiques qui profitent aux femmes en tant que telles, plutôt que de les avantager uniquement parce qu'elles font partie d'une famille. En 2021, la fonction *Ministère de la famille : Femme* a dépensé près de 60 millions de dinars en faveur des femmes, soit 92 pour cent des dépenses totales par ministère. C'est une augmentation impressionnante par rapport à un peu plus de 6 millions de dinars en 2017 : une multiplication par près de 10 des dépenses.

Figure 10: Dépenses ciblées sur les femmes, ventilées par institutions

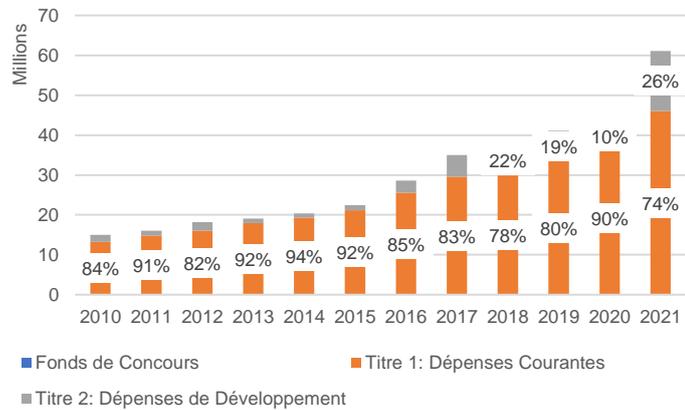


9.1.1. Ministère chargé des Affaires de la Femme et de la Famille (femme, famille et enfance)

La totalité des dépenses de ce ministère relève du secteur de la protection sociale pour toute la période considérée. Cela est logique, dans la mesure où la plupart des dépenses dans les secteurs de la santé et de l'éducation seraient effectuées par les ministères concernés, tels ceux de la santé et de l'éducation. Cependant, il est important de noter que les dépenses du ministère de la santé publique en faveur des femmes sont faibles. Dans le graphique ci-dessus, elles ne représentent jamais plus de 10 pour cent des dépenses totales en faveur des femmes sur l'ensemble de la période. En outre, aucune dépense dans le secteur de l'éducation ou dans le secteur WASH (eau, hygiène et assainissement) ne vise directement à bénéficier aux femmes.

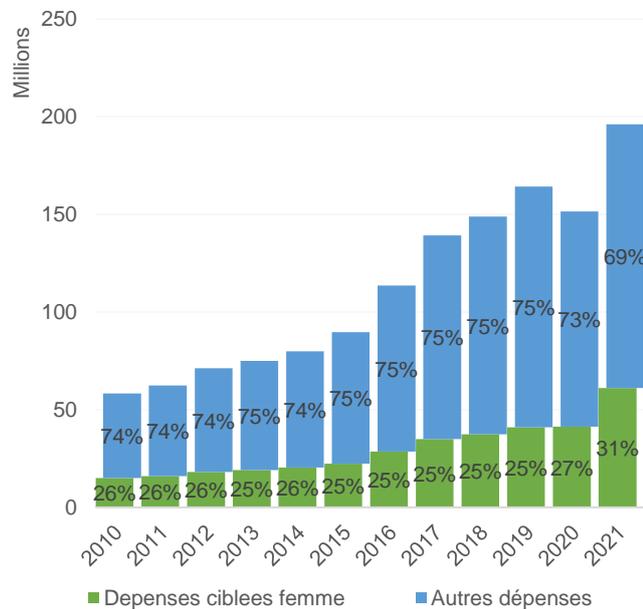
La majorité des dépenses du ministère en faveur des femmes se font sous forme de dépenses courantes, avec une **moyenne de 85 pour cent sur l'ensemble de la période**. Les dépenses d'investissement ou de développement représentent une part beaucoup plus faible du budget, avec une moyenne de 16 pour cent sur la période. Si la période 2015-2018 a montré un mouvement léger mais régulier vers une augmentation des dépenses d'investissement, les dernières années ont été instables. L'année 2020, au cours de laquelle la pandémie de COVID-19 a frappé pour la première fois, a vu une augmentation de 12 pour cent des dépenses courantes ; cette évolution reflète l'augmentation des dépenses courantes (telles que les transferts sociaux monétaires) pour soutenir les familles pendant les mesures de confinement imposées pendant la pandémie de COVID-19. En 2021, la tendance s'est à nouveau inversée et les dépenses en capital ont plutôt connu une forte augmentation de 166 pour cent depuis 2020.

Figure 11: Classification économique des dépenses ciblées sur les femmes, Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille



La figure droite donne un aperçu de la priorité accordée aux femmes au sein du *Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille*. De manière constante, moins d'un tiers des dépenses totales du ministère sont destinées aux femmes. Cela suggère que le ministère donne la priorité à d'autres bénéficiaires, comme les enfants et les familles, et qu'il a comparativement moins de postes de dépenses qui ciblent directement les femmes. Alors que les années 2010-2019 ont montré peu de changements dans la proportion des dépenses totales bénéficiant aux femmes, les femmes recevant entre 25 et 26 pour cent des dépenses totales du ministère, 2020 et 2021 montrent une augmentation de la part des dépenses pour les femmes. Entre 2019 et 2021, la part des femmes dans les dépenses du ministère a augmenté de 25 pour cent.

Figure 12: Portion des dépenses ciblées sur les femmes dans le Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille



9.2. Messages clés

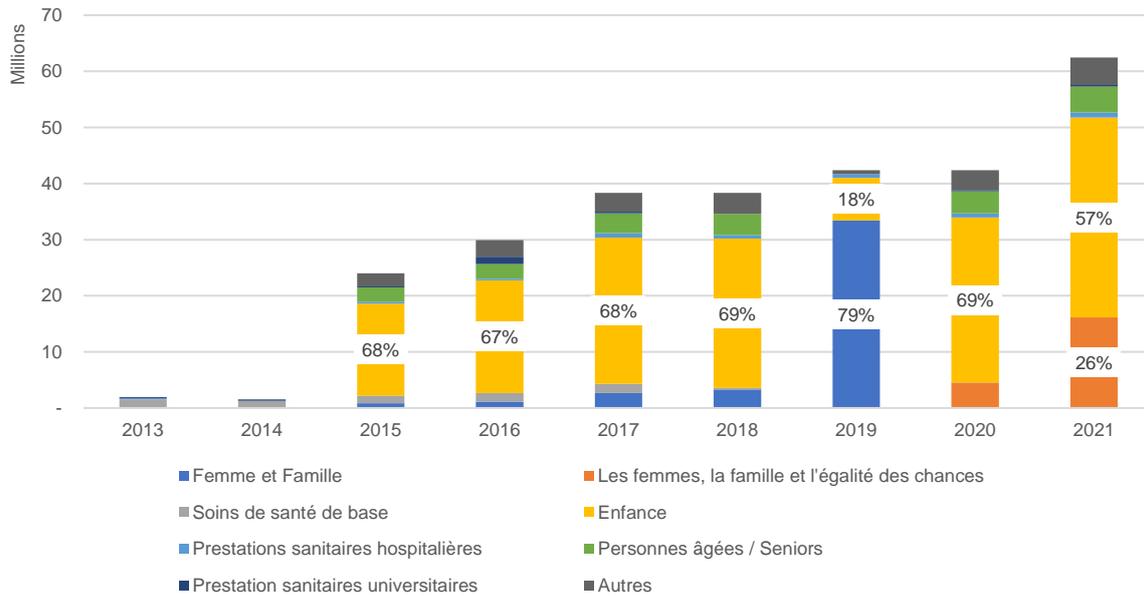
Encadré 2 : Dépenses ciblées sur le genre par ministère

- Le plus gros ministère qui dépense en faveur des femmes est le ministère des affaires de la femme et famille. Jusqu'en 2017, la plus grande sous-fonction du ministère qui dépensait en faveur des femmes était le Ministère des affaires de la femme et famille : enfance. Cependant, à partir de 2018, les femmes ont reçu davantage en tant que bénéficiaires à part entière, la fonction Ministère des affaires de la femme et famille : femme augmentant en proportion allouée.
- Le ministère des affaires de la femme et de la famille concentre ses dépenses dans le secteur de la protection sociale.
- 85 pour cent en moyenne des dépenses de ce ministère sont des dépenses courantes sous forme de salaires et de transferts.
- **Tout au long de la dernière décennie, moins d'un tiers des dépenses totales de ce ministère ont atteint les femmes.** Cependant, ces dernières années ont vu un engagement accru à donner la priorité aux femmes, la **part des femmes dans les dépenses totales du ministère augmentant de 25 pour cent entre 2019 et 2021.**

10. TENDANCES DES DEPENSES CIBLEES SUR LE GENRE PAR PROGRAMME

Cette section met en évidence les principaux programmes dans le cadre desquels les dépenses ciblées sur le genre sont effectuées. Depuis 2015, la majorité des dépenses en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes se font dans le cadre du programme Enfance (sauf en 2019). Tout au long de cette période, 58 pour cent des dépenses totales en faveur de l'égalité des sexes ont été effectuées dans le cadre de ce programme. Globalement, la part de ce programme a diminué, passant de 68 pour cent en 2015 à 57 pour cent en 2021. Un changement intéressant réside dans l'émergence d'un nouveau programme pour la période 2020-2021 : Les femmes, la famille et l'égalité des chances, qui a connu une croissance substantielle et a représenté 26 pour cent des dépenses totales orientées vers le genre en 2021.

Figure 13: Dépenses ciblées sur les femmes par programme (depuis 2013, où les programmes ont commencé)



Il est intéressant de comparer la composition des bénéficiaires de chacun de ces programmes. Le programme enfance, comme son nom l'indique, vise principalement les enfants et les familles, dont les femmes ne bénéficient qu'indirectement. Il est inquiétant de constater que le programme qui s'est révélé le plus -bénéfique pour les femmes au cours des dernières années est un programme axé sur l'enfance, dont les femmes ne bénéficient qu'indirectement par association aux enfants. En revanche, le programme *les femmes, la famille et l'égalité des chances* profite directement aux femmes. Il s'agit d'une mesure positive, car elle témoigne d'un engagement accru à soutenir les femmes en tant que telles, plutôt que pour leur relation avec les familles. Toutefois, il est important de reconnaître que ce programme allie toujours les femmes avec la famille.

Figure 14: Programme Enfance : les dépenses ciblées sur les femmes, directes et indirectes, millions TND

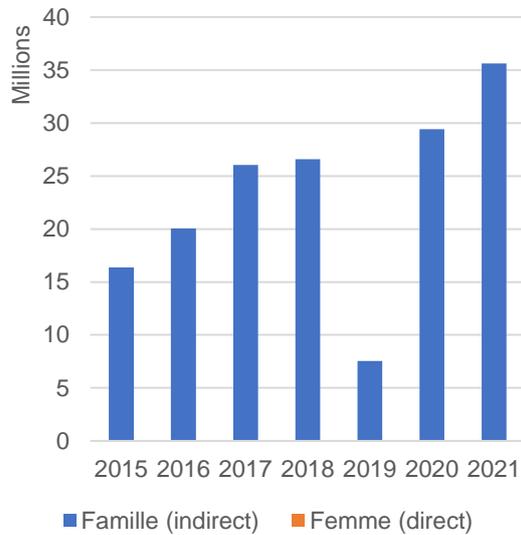
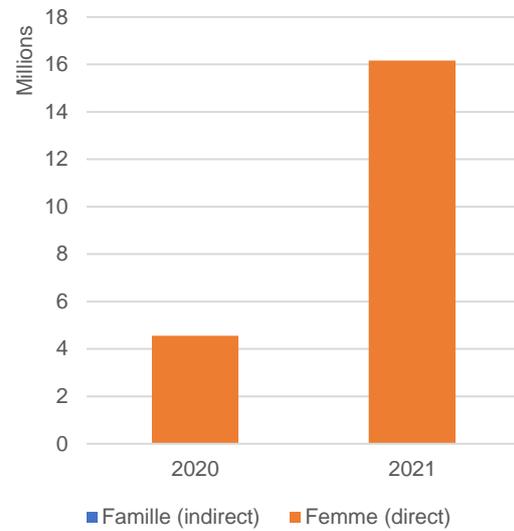


Figure 15: Programme les femmes, la famille et l'égalité des chances : dépenses ciblées sur les femmes, directes et indirectes, millions TND



10.1. Messages clés

Encadré 3 : Dépenses ciblées sur le genre par programme

- Tout au long de la période considérée, le programme qui dépense le plus en faveur des femmes est le programme Enfance. Cela montre que les femmes reçoivent le plus de dépenses indirectement par le biais de leurs enfants, plutôt que par des programmes qui leur profitent directement.
- Un changement intéressant est l'émergence d'un nouveau programme au cours de la période 2020-2021 : **Les femmes, la famille et l'égalité des chances, qui a connu une croissance importante et représentait 26 pour cent du total des dépenses orientées vers le genre en 2021.**
- Bien qu'il s'agisse d'une tendance positive, la majorité des dépenses qui profitent aux femmes le font encore indirectement par l'intermédiaire de leurs enfants ou de leur famille.

11. EFFICACITE DES DEPENSES

Les sections précédentes ont cartographié les dépenses en faveur des femmes et donné un aperçu sur les dépenses ciblées sur le genre, cette section évalue l'efficacité de ces dépenses.

Considérer le nombre de ministères impliqués dans les dépenses orientées vers le genre et le montant de leur contribution aux dépenses pour le genre se révèle un indicateur utile de l'efficacité et de la fragmentation. Le tableau ci-dessous illustre les contributions des huit ministères les plus grands (entre 11 identifiés – voir la Figure 10). Les dépenses de la dernière décennie ont été largement monopolisées par le même ministère, sous ses deux principales sous-fonctions : le *Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille*, pour la femme et pour l'enfance. Cette domination des dépenses par un seul

ministère suggère que l'orientation des dépenses est ainsi plus facilement efficace. Il est également raisonnable que ce ministère régisse les dépenses en faveur des femmes, puisqu'il s'agit de sa principale fonction. Cependant, étant donné que les questions de genre sont, par nature, des questions nationales et interministérielles, on pourrait s'attendre à une plus grande présence des autres ministères - notamment celle du *ministère de la formation professionnelle et de l'emploi* pour s'attaquer aux inégalités économiques et d'accès à l'emploi. Alors que le leadership du ministère dominant suggère une facilité de coordination des dépenses, les dépenses sont peut-être moins efficaces si la participation des autres ministères reste limitée.

Tableau 4: Répartition des dépenses ciblées sur les femmes par ministère

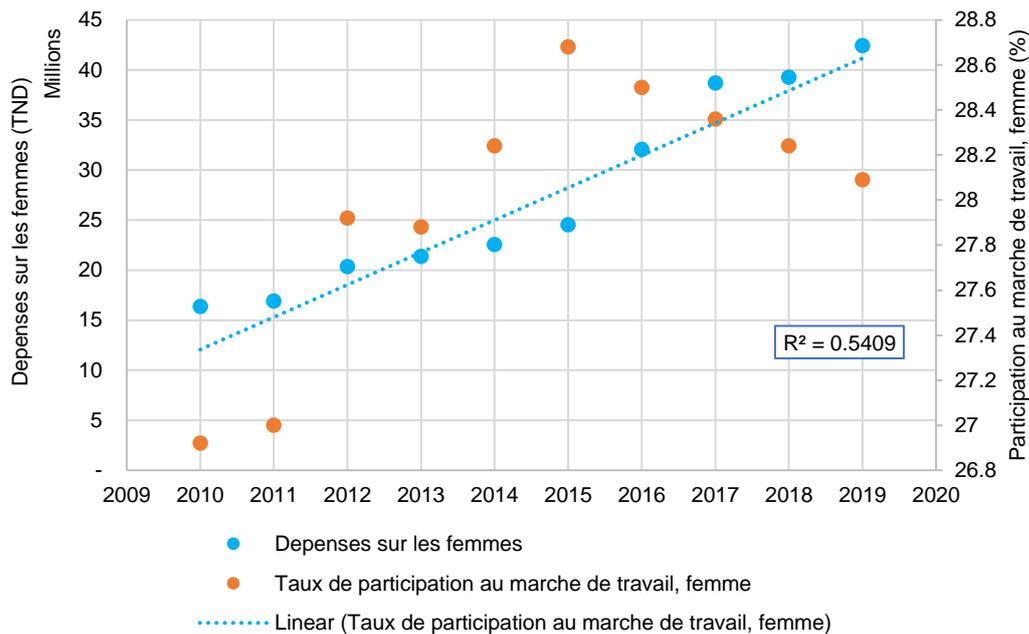
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Premier Ministère	1%	2%	1%	0%	1%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%
Ministère des Affaires de la femme et la famille : Femme	26%	26%	20%	18%	17%	14%	15%	16%	85%	87%	94%	92%
Ministère de la Justice	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	2%	2%	0%	0%
Ministère de la Jeunesse et Sports : Sports	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Ministère de la Santé Publique	5%	2%	4%	9%	6%	7%	10%	6%	3%	2%	2%	2%
Ministère des Affaires Sociales	2%	2%	2%	2%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Institutions Hospitalières	0%	0%	3%	0%	1%	1%	0%	1%	0%	0%	1%	0%
Ministère des Affaires de la femme et la famille : Enfance	66%	69%	70%	71%	73%	77%	74%	74%	10%	10%	3%	6%

Même si la Tunisie a fait d'importants progrès en matière d'autonomisation des femmes et demeure en tête pour les progrès sur l'égalité des sexes dans la région MENA, les femmes rencontrent encore des obstacles en matière de participation économique. Les femmes représentent plus des deux tiers de la population ayant fait des études supérieures (68,5 pour cent en 2019), ont un taux d'alphabétisation de 72 pour cent et occupent 36 pour cent des sièges parlementaires.⁵⁴ Cependant, leur participation économique reste faible. C'est donc dans ce domaine qu'il y a le plus de possibilités d'amélioration.

La Figure 16 ci-dessous donne une indication sur l'efficacité des dépenses en faveur des femmes et de leur relation avec la participation des femmes au marché du travail. La courbe montre une relation positive entre les dépenses consacrées aux femmes et la participation au marché du travail. La valeur de la relation est modérée avec un R-carré de 0,5. Cette relation modérée peut s'expliquer par les raisons suivantes : i) les niveaux de dépenses actuels sont trop faibles pour avoir un impact important ; ii) la participation au marché du travail peut reposer sur d'autres déterminants externes, tels que la croissance économique globale ; iii) le ciblage des dépenses pourrait être amélioré afin que les dépenses destinées aux femmes aient un impact plus fort sur l'amélioration de leur participation économique; et iv) il existe un décalage entre le moment de l'investissement et celui où les bénéfices se font sentir. Malgré la relation positive observée au cours de la dernière décennie, il convient de noter qu'au cours des cinq dernières années, la participation des femmes au marché du travail a diminué alors que les dépenses en leur faveur ont augmenté. Il est important pour la Tunisie de réagir et d'adapter au plus tôt ses dépenses et ses politiques pour inverser cette tendance à la baisse.

⁵⁴ Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives. 2021. Des progrès notables dans le statut de la femme tunisienne.

Figure 16: Les dépenses ciblées sur les femmes, millions TND, et taux de participation au marché du travail



Source : BOOST et Organisation internationale du travail, base de données ILOSTAT (2021)

Cependant, il faut reconnaître que des changements politiques importants et positifs ont eu lieu. Premièrement, l'adoption de la loi organique du budget numéro 15 de février 2019 par laquelle tous les ministères intègrent les aspects de genre dans les préparations du budget 2020 et 2021. Deuxièmement, le PANIIG (2018), le *Plan d'action nationale pour l'intégration et l'institutionnalisation de l'approche genre* qui vise à intégrer systématiquement le genre dans tous les secteurs et s'inscrit dans le cadre de la GBO (Gestion Basée sur les Objectifs) avec le potentiel considérable de promulguer des changements dans les dépenses orientées vers le genre dans les années à venir.

12. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Bien que la Tunisie ait démontré des progrès dans la plupart des domaines de mesures de l'égalité entre les sexes, elle n'a pas suivi le rythme des améliorations connues dans d'autres pays, ce qui a entraîné une régression dans son classement mondial ces dernières années. Plus spécifiquement, c'est au niveau des opportunités économiques qu'elle affiche le plus de retard. Afin d'atteindre ses objectifs, devenir une société égalitaire et éradiquer les inégalités fondées sur le genre, comme le soulignent clairement un certain nombre de documents politiques, la Tunisie devra donner la priorité à l'amélioration des opportunités économiques pour les femmes tunisiennes.

Ce rapport a utilisé des données budgétaires pour les années 2010-2021 afin d'analyser comment la Tunisie alloue son budget aux femmes. La méthodologie était basée sur l'approche tag-and-track ou tag and trace, comme d'autres méthodologies de suivi des dépenses telles que la mesure des dépenses publiques axées sur les enfants (C-PEM). Cette approche est particulièrement pertinente pour cette analyse, car elle permet d'identifier, de mesurer et de classer systématiquement les dépenses budgétaires en fonction de domaines spécifiques : ici, le genre. Les lignes budgétaires sont classées comme soit directement destinées aux femmes, soit indirectement destinées aux femmes, c'est-à-dire lorsque la ligne budgétaire est allouée aux familles ou aux femmes et enfants. Si les lignes budgétaires

ne peuvent pas être identifiées comme ciblant les femmes, les familles ou les femmes et les enfants, alors cette ligne est considérée comme aveugle ou neutre du point de vue du genre.

Les principales conclusions et recommandations de ce rapport peuvent être résumées comme suit :

- **La grande majorité des lignes budgétaires sont considérées comme aveugles ou neutres en termes de genre pour toutes les années étudiées.** En 2021, plus de 98 pour cent des lignes budgétaires étaient aveugles, 1,3 pour cent bénéficiaient indirectement aux femmes (par leur association avec des enfants ou des familles) et moins de 1 pour cent des lignes budgétaires bénéficiaient directement aux femmes. Toutefois, au cours des dernières années, les dépenses en faveur des femmes ont augmenté de 138 pour cent.
- Entre 2020 et 2021, les données préliminaires de 2021 montrent que les **dépenses en faveur des femmes ont augmenté de 47 pour cent pour atteindre un montant nominal de 60 millions de TND.** En termes réels, il s'agit d'une augmentation de 39 pour cent pour atteindre 36 millions de TND.
- **La majorité des dépenses dont bénéficient les femmes sont indirectes**, attribuées à leur position dans une famille. Entre 2010 et 2019, plus de 90 pour cent des dépenses en faveur des femmes proviennent indirectement des dépenses qui bénéficient aux familles.
- Toutefois, **le pourcentage des dépenses directes liées au genre est passé de seulement 3 pour cent en 2019 à 28 pour cent en 2021**, soit une augmentation de plus de 200 pour cent.
- Le ministère qui dépense le plus en faveur des femmes est le *Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille*. Jusqu'en 2017, la plus grande sous-fonction du ministère qui dépensait en faveur des femmes était le *Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille : enfance*. Cependant, à partir de 2018, les femmes ont reçu davantage en tant que bénéficiaires à part entière, la fonction *Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille : femme* augmentant en proportion allouée.
- Tout au long de la période considérée, le programme qui dépense le plus en faveur des femmes est le programme *Enfance*. Cela montre que les femmes reçoivent le plus de dépenses indirectement par le biais de leurs enfants, plutôt que par des programmes qui leur profitent directement. L'émergence d'un nouveau programme pour la période 2020-2021 marque un changement intéressant : **Les femmes, la famille et l'égalité des chances, a connu une croissance substantielle et représentait 26 pour cent du total des dépenses orientées vers les femmes en 2021.**

L'étude des tendances passées a permis de mettre en lumière la manière dont la Tunisie a dépensé en faveur des femmes au cours de la dernière décennie. La conclusion la plus importante est que la **majorité des fonds reçus par les femmes le sont par des voies indirectes : par des interventions et des programmes qui ciblent les familles ou les mères et les enfants.** On a observé cette tendance au niveau des ministères, des programmes et au niveau national. Cette constatation est quelque peu inquiétante : les femmes bénéficient peu de dépenses en tant que femmes, mais plutôt en raison de leur association avec les familles et les enfants.

Au cours des dernières années, cependant, on a remarqué des avancées claires dans une direction positive. Le programme *Les femmes, la famille et l'égalité des chances* est apparu comme un poste de dépenses dominant et direct en direction des femmes en 2020-2021. La fonction *Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille : femme* a également vu ses dépenses augmenter de façon importante depuis 2018. Si les dépenses, indirectes, et surtout directes, envers les femmes restent faibles, elles sont en augmentation.

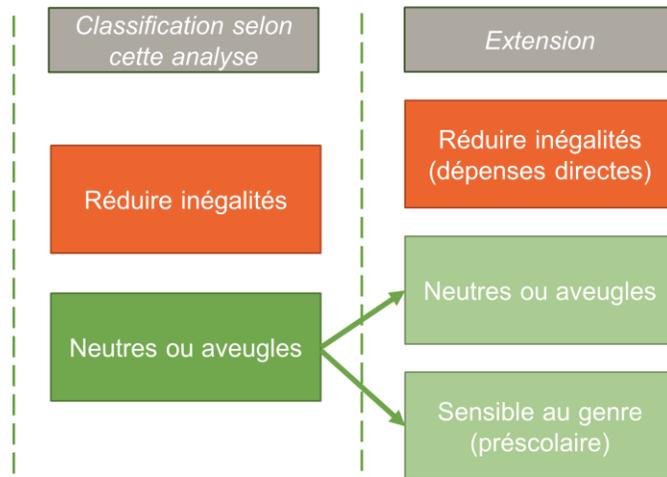
Au niveau des politiques, la Tunisie fait preuve d'un engagement politique clair et fort en faveur de l'éradication des inégalités à l'égard des femmes (voir le tableau en annexe pour un résumé). Les dépenses, jusqu'à présent, n'ont pas accompagné ces politiques avec la même vigueur. Cependant,

les tendances et les mesures politiques les plus récentes, notamment l'incorporation de la budgétisation sensible au genre dans la nomenclature du budget, constituent un tournant important qui permettra de mieux suivre et évaluer les dépenses en faveur des femmes dans la société tunisienne. La Tunisie se trouve actuellement au point de départ d'une réforme charnière.

Les recommandations clés pour la Tunisie peuvent être résumées comme suit :

- Poursuivre la tendance actuelle à **élaborer des politiques et des programmes qui profitent directement aux femmes**, plutôt qu'indirectement par le biais de programmes ciblant les familles ou les mères et les enfants ;
- Outre l'introduction ou l'avancement des programmes et politiques existants qui bénéficient directement aux femmes, il convient de **veiller à ce que les projets bénéficient d'un financement suffisant** : il ne suffit pas qu'ils existent, il faut qu'ils soient suffisamment soutenus pour faire la différence ;
- S'assurer que les nouvelles politiques de la réforme de la budgétisation sensible au genre soient pleinement mises en œuvre et soutenues. Il s'agit de la *loi organique du budget* numéro 15 de février 2019 par laquelle tous les ministères intègrent les aspects de genre dans les préparations du budget 2020 et 2021, et du PANIIG (2018), le *Plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation de l'approche genre*, qui vise à intégrer systématiquement le genre dans tous les secteurs et s'inscrit dans le cadre de la GBO (Gestion Basée sur les Objectifs).
- Alors que la Tunisie dispose d'un grand nombre de programmes et de politiques en faveur des femmes et de l'égalité des sexes, ciblant les problèmes clés auxquels les femmes sont confrontées, comme l'exclusion économique et la violence sexiste, l'analyse des données budgétaires montre que ces initiatives ne bénéficient pas d'un soutien budgétaire très important. Elles montrent également qu'elles ne répondent pas à tous les besoins et défis que connaissent les femmes tunisiennes (notamment en ce qui concerne l'exclusion économique et l'accès au travail).
- Si la Tunisie est en mesure de surveiller et de suivre les dépenses en faveur des femmes et de l'égalité des sexes, la transparence reste un problème. Bien que la base de données BOOST offre des données désagrégées détaillées, la clarté, l'exhaustivité et la facilité d'utilisation des informations pour le suivi de ce type de dépenses restent un défi. La transparence budgétaire devrait s'améliorer avec la nouvelle réforme budgétaire (2019, GBO) qui utilise une approche programmatique et des objectifs à moyen terme (Cadre Dépenses à Moyen Terme, CDMT) qui peuvent être liés à des indicateurs clés de performance.
- La nouvelle nomenclature budgétaire est prometteuse en ce qu'elle facilite le suivi des dépenses en faveur des femmes et de l'égalité des sexes. Toutefois, la lutte contre les inégalités entre les sexes est complexe. Tous les ministères concernés par la participation économique et politique des femmes devraient disposer d'indicateurs clés de performance liée au genre. Un cadre d'investissement conjoint entre les ministères peut faciliter la coordination, réduire les chevauchements et les lacunes dans les dépenses, et faciliter l'alignement des mandats et des dépenses des ministères sur les résultats pertinents en matière de genre.

ANNEXE A :



ANNEX B : Cartographie des programmes et politiques en matière de genre

Éliminer la discrimination	Éliminer la violence	Éliminer les pratiques préjudiciables	Valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés	Promouvoir la participation économique des femmes	Proportion des politiques publiques intégrant l'approche genre dans le budget, les projets et dans la planification.
Convention internationale pour l'Égalité salariale (EPIC) (2020)	En 2017, la Tunisie a adopté une loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes.	L'article 227 du code pénal qui permettait à une personne ayant commis une infraction sexuelle sur une personne mineure d'éviter des poursuites s'il épousait sa victime a été amendé	La période post-accouchement de ce congé payé sera portée de 2 mois à 3 mois outre la création d'un congé pré-accouchement, qui est fixé de 15 jours à un mois. L'objectif étant de préserver la grossesse de la mère et la santé du nourrisson, le tout sans incidence sur le parcours professionnel de la mère	La Loi Organique du Budget n°2019-15 du 13 février 2019, portant loi organique du budget de l'État introduit dans son article 18 la prise en compte de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et, d'une manière générale, entre toutes les catégories de la société sans discrimination, dans les programmes budgétaires des ministères au travers des objectifs et des indicateurs.	Mise en place des budgets sensibles au genre au sein des différents ministères. L'unité sectorielle de gestion du budget par objectifs du MFFS s'est engagée dans l'intégration de l'approche genre dans la gestion du budget par objectifs depuis 2020 en se basant sur la loi organique du budget (LOB) n°15 du 13 février 2019 notamment son article 18, un plan d'action pour l'intégration de l'approche genre a été élaboré par le comité genre.
Principe d'égalité de rémunération trouve son assise dans le Code du travail (1966), les conventions collectives (depuis 1973) et le statut de la fonction publique (1983).	Stratégie Nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes a été révisée en 2020 et a été adoptée par un conseil ministériel en Mars 2021.	L'âge au mariage est fixé à 18 ans pour les filles selon le code du statut personnel depuis 1956.	Mesures gouvernementales visant à renforcer les acquis de la femme en Tunisie dont notamment, une mesure permettant à la femme divorcée de continuer à bénéficier de la couverture sociale après le divorce, ainsi que la révision du cadre juridique et réglementaire du fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente du divorce.		Le programme RAIDA a réussi à appuyer la réalisation de 3932 TPE avec 6216 postes d'emploi et 531 PME avec 1067 postes d'emploi. Le programme a en outre réussi à répondre aux besoins des femmes entrepreneures (2463 bénéficiaires) dirigeantes des institutions d'enfance privées impactées par la crise Covid-19. Un nouveau programme national de l'entreprenariat féminin et de l'investissement sensible au genre est en cours de finalisation.
Le Programme de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en Tunisie Moussawat 2016-2021 dont l'objectif est de contribuer à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en Tunisie par la réduction des inégalités aux niveaux national, régional et local.	Rapport annuel national sur la lutte contre la violence à l'encontre des femmes en Tunisie.		Une circulaire a été signée conjointement par le ministère de la femme et le ministère de la justice afin de faire bénéficier les femmes victimes de violence d'une aide judiciaire et d'informations juridiques.		RAIDA a réussi à réaliser au profit des femmes 3932 TPE avec 6216 postes d'emploi et 531 PME avec 1067 postes d'emploi. Le programme a d'autre part,, répondu aux besoins des femmes entrepreneures (2463 bénéficiaires) dirigeantes des institutions d'enfance privées impactées par la crise Covid-19. Un nouveau programme national de l'entreprenariat féminin et de l'investissement sensible au genre est en cours de finalisation.

Le Décret gouvernemental n° 2020-582 du 14 août 2020 fixe les conditions de création des centres de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence	L'observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes, conformément à l'article 40 de la loi 58/2017.				
Le décret gouvernemental n°2020-126 du 25 février 2020 portant création de l'observatoire national de lutte contre la violence à l'égard de la femme.	Le Ministère de la Femme, de la Famille et des Séniors avec l'appui de la FNUAP a soutenu 6 centres d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violence				
Article 40 de la loi organique n°2017-58 du 11 août 2017 pour la lutte de la violence contre les femmes.	Amélioration de la ligne d'assistance téléphonique pour victimes de violences.				
Version révisée de la stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes (2021)	Durant 2019 -2020, campagnes de sensibilisation : sur les violences faites aux femmes dans les moyens de transports en commun, sur les violences cybernétiques faites aux femmes, au profit des migrants et migrantes sur l'implication des hommes et des garçons dans la lutte contre la violence.				

<p>Convention C190 de l'OIT : Lutte contre la violence et le harcèlement en milieu de travail.</p>	<p>Des actions de renforcement des capacités au profit des prestataires de services des différents secteurs en charge de la VFF ont été engagées. Entre 2019 et 2020, environ 4000 personnels de la santé ont été formés, 167 cadres du Ministère des affaires sociales, environ 200 magistrats, 140 agents du Ministère de l'intérieur, toutes les cheffes de services du Ministère de la femme et les écoutantes de la ligne verte ainsi que les prestataires de services de la société civile.</p>				
--	---	--	--	--	--